



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 006

Le vendredi 1^{er} mai 2020

Président : M. Bob Bratina



Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le vendredi 1er mai 2020

• (1420)

[Traduction]

Le président (M. Bob Bratina (Hamilton-Est—Stoney Creek, Lib.)): La séance est maintenant ouverte.

Bienvenue à la sixième réunion du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes. J'aimerais commencer en soulignant que l'endroit d'où je vous parle aujourd'hui se trouve sur le territoire traditionnel des nations haudenosaunee, anishinabe et chonnon-ton.

Conformément à l'ordre de renvoi du 20 avril 2020, le Comité se réunit dans le but d'entendre des témoignages sur la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19.

La réunion d'aujourd'hui a lieu par vidéoconférence, et le compte rendu des délibérations sera publié dans le site Web de la Chambre des communes. La fenêtre de webdiffusion montrera toujours la personne qui parle plutôt que le Comité au complet.

Afin de faciliter le travail de nos interprètes et veiller au bon déroulement de la réunion, je vous résume quelques règles à suivre. Si vous alternez entre les deux langues lorsque vous avez la parole, vous devez changer le canal d'interprétation pour qu'il corresponde à la langue que vous parlez. Tâchez de faire une brève pause lorsque vous passez d'une langue à l'autre. Pour changer de langue, vous devez vous servir de l'icône au milieu de l'écran. Présentement, dans mon cas, c'est l'anglais qui est indiqué. Malheureusement, c'est un drapeau des États-Unis qui s'affiche, mais nous changerons cela. Vous devez cliquer sur la langue que vous parlez, et si vous décidez de passer au français, alors vous changez la langue du locuteur à cet endroit.

Avant de commencer à parler, attendez que je vous cède la parole en vous nommant. Lorsque vous êtes prêt à parler, vous devez soit cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre microphone, soit tenir la barre d'espacement enfoncée pendant que vous parlez. Lorsque vous cessez d'appuyer sur la barre, votre microphone se désactive. C'est un peu comme se servir du bouton d'un walkie-talkie.

Je vous rappelle que les membres du Comité et les témoins devraient s'adresser à la présidence lorsqu'ils parlent. Si un membre veut intervenir lorsque ce n'est pas son tour de poser des questions, il doit activer son micro et déclarer qu'il souhaite invoquer le Règlement. Si un membre veut intervenir au sujet d'un recours au Règlement de la part d'un autre membre, il devrait se servir de l'option « lever la main », ce qui préviendra la présidence qu'il veut parler. Pour ce faire, vous devez cliquer sur « participants » au bas de l'écran. Lorsque la liste apparaît, vous devez cliquer sur l'inscription « lever la main » à côté de votre nom, sur le bouton des participants.

Parlez lentement et distinctement. Si vous n'avez pas la parole, fermez votre microphone. Nous avons découvert qu'il est très souhaitable d'utiliser des écouteurs. Si vous avez des écouteurs-boutons avec un microphone, vous devriez placer le microphone plus près de votre bouche lorsque vous parlez, afin d'améliorer la qualité du son pour les interprètes.

Si vous rencontrez des difficultés techniques, par exemple, si vous entendez mal l'interprète ou si vous êtes déconnectés inopinément, veuillez en informer la présidence ou la greffière immédiatement, et l'équipe technique s'emploiera à résoudre les difficultés. Veuillez noter qu'en pareil cas, il est possible que nous soyons obligés de suspendre la séance, car nous devons nous assurer que tous les membres peuvent participer pleinement.

Avant de commencer, pourriez-vous tous cliquer dans le coin supérieur droit de votre écran pour passer à la « vue galerie »? Chacun pourra ainsi voir, dans des carreaux à l'écran, tous les participants ayant activé la vidéo.

Au cours de la réunion, nous allons suivre les mêmes règles que d'habitude, comme s'il s'agissait d'une réunion normale. Nos témoins seront présents pendant deux heures, mais je vais demander à la greffière de nous dire quelques mots avant que nous commençons.

Comme il est présentement 14 h 23 et que nous accusons du retard pour des raisons d'ordre technologique, j'aimerais savoir, madame la greffière, si nous serons quand même obligés de mettre fin à la réunion à l'heure prévue. Comment allons-nous gérer notre temps aujourd'hui?

La greffière du Comité (Mme Evelyn Lukyniuk): Pendant que les ministres nous feront leurs déclarations liminaires, je vais consulter notre équipe technique pour voir s'il nous est possible d'avoir plus de temps.

Le président: Ce serait très bien. Merci beaucoup.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins, l'honorable Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, l'honorable Marc Miller, ministre des Services aux Autochtones, et l'honorable Dan Vandal, ministre des Affaires du Nord.

Monsieur le ministre Miller, on m'informe que c'est vous qui allez prendre la parole en premier, alors je vous prie de commencer. Bienvenue à cette réunion de notre comité.

L'hon. Marc Miller (ministre des Services aux Autochtones): Merci, monsieur le président.

Kwe. Tansi. Ulaakut. Boohzoo. Good afternoon. Bonjour.

Avant de commencer, je voudrais souligner que je me trouve actuellement tout près du Parlement du Canada, sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin.

Monsieur le président, je suis heureux de me joindre à vous tous, y compris mes collègues les ministres Bennett et Vandal, par vidéoconférence. Les personnes suivantes du ministère des Services aux Autochtones m'accompagnent aujourd'hui pour m'aider à répondre à vos questions: M. Jean-François Tremblay, sous-ministre; Mme Valérie Gideon, sous-ministre adjointe principale à la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits; le docteur Tom Wong, médecin en chef de la santé publique à la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits; Mme Mary Kapelus, sous-ministre adjointe au Secteur des programmes et des partenariats en matière d'éducation et de développement social; M. Chris Duchesnes, directeur général du Secteur des terres et du développement économique.

En leur nom et en mon nom à moi, j'aimerais remercier le Comité de nous avoir donné l'occasion de lui fournir les dernières informations sur le travail accompli par le gouvernement avec les dirigeants des Premières Nations, des Inuits et des Métis, avec les organisations et les communautés autochtones et avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, afin d'atténuer le danger que représente la pandémie de COVID-19.

● (1425)

Le 30 avril, il y avait 131 cas confirmés d'infection au coronavirus dans les réserves des Premières Nations. Nous surveillons aussi un cas confirmé à Pond Inlet, au Nunavut.

[Français]

Afin d'aider les communautés autochtones à se préparer à la pandémie de la COVID-19 et à réagir, notre gouvernement a accordé plus de 740 millions de dollars pour répondre aux besoins des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis en matière de santé publique. À ce jour, plus de 59,8 millions de dollars ont été utilisés pour l'achat d'équipement destiné au personnel médical ainsi que pour soutenir les mesures de préparation menées par les communautés. Ce montant s'ajoute aux investissements faits lors du budget de 2019, dans lequel notre gouvernement avait accordé environ 80 millions de dollars pour soutenir la préparation à des urgences sanitaires comme celle-ci. Ces investissements ont permis le développement d'un réseau de coordonnateurs régionaux et le renforcement des capacités des communautés des Premières Nations à faire face aux urgences sanitaires et aux pandémies.

Services aux Autochtones Canada continue de maintenir des réserves d'équipement de protection individuelle et des désinfectants pour les mains pour les remettre aux communautés des Premières Nations en situation d'urgence sanitaire. Ces réserves sont mises à la disposition des communautés des Premières Nations qui pourraient avoir besoin d'équipement de protection personnelle pour garantir la sécurité des travailleurs de la santé et d'autres personnes appuyant la prestation des services de santé en cas d'urgence sanitaire comme la présente pandémie.

À ce jour, nous avons distribué aux communautés 167 000 blouses chirurgicales, 200 000 masques chirurgicaux et environ un demi-million de gants en vinyle. Cela s'ajoute à l'équipement déjà distribué par les provinces et les territoires, car il est très important de noter qu'il s'agit d'un travail concerté. Nous continuons à répondre rapidement aux demandes et à les évaluer dans un délai de 24 heures.

[Traduction]

Il importe de souligner que bon nombre de communautés et de prestataires de services adaptent leurs activités aux règles d'éloigne-

ment physique. Des organisations autochtones nationales, comme la Thunderbird Partnership Foundation et le First Peoples Wellness Circle, ont conçu une série de ressources portant sur la COVID-19 qui sont accessibles en ligne. Nous avons, entre autres, aidé financièrement le First Peoples Wellness Circle à élaborer une plateforme en ligne destinée à son réseau d'équipes multidisciplinaires en santé mentale qui fournissent actuellement des services à 344 communautés.

De même, en collaboration avec le fournisseur de services, nous avons accru le nombre de conseillers formés pour intervenir en situation de crise qui répondent à la Ligne d'écoute pour le mieux-être, où l'on traite actuellement plus de 100 demandes par semaine, au téléphone et par clavardage, concernant la COVID-19. L'isolement, l'éloignement physique ainsi que le risque de voir les membres de sa famille les plus fragiles tomber malades peuvent avoir des effets considérables et bien tangibles sur la santé mentale. Nous en sommes conscients et nous travaillons avec nos partenaires pour mettre en œuvre des solutions destinées à améliorer la santé mentale, en particulier parmi les jeunes.

L'aide aux jeunes Autochtones constitue également un secteur prioritaire pour nous. Le ministère collabore avec ses partenaires autochtones, y compris des organismes jeunesse, afin de favoriser l'offre de ressources autochtones destinées aux jeunes. Par exemple, We Matter, une organisation autochtone dirigée par des jeunes qui se consacre à la promotion de la vie et à la diffusion de messages d'espoir et de résilience, a créé une trousse d'outils offerte aux jeunes, aux enseignants et aux travailleurs sociaux pour leur venir en aide.

De même, Échanges Racines canadiennes a établi le fonds d'assistance communautaire CREation pour favoriser la santé mentale des jeunes durant la pandémie de COVID-19 grâce à des solutions locales.

Les membres de votre comité se souviendront peut-être que le 18 mars, le gouvernement du Canada a alloué 305 millions de dollars à la création du Fonds de soutien aux communautés autochtones, qui servira à financer des mesures adaptées aux particularités des communautés autochtones et des populations autochtones vivant en zone urbaine pour répondre à leurs besoins immédiats liés à la COVID-19. Ce financement fait partie du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19. Il s'ajoute au financement axé sur les besoins qui doit permettre aux Premières Nations et aux Inuits de gérer leurs mesures d'urgence et leurs ressources dans le domaine de la santé.

● (1430)

[Français]

Nous sommes conscients que les étudiants au niveau postsecondaire doivent faire face à une situation sans précédent en raison de la COVID-19.

Le premier ministre a annoncé le 22 avril, soit il y a une semaine, un financement à hauteur de près de 9 milliards de dollars qui est destiné aux étudiants de niveau postsecondaire et aux nouveaux diplômés, y compris les étudiants autochtones. Nous savons que plusieurs étudiants autochtones doivent faire face à des situations particulières et uniques, que ce soit en lien avec la stabilité financière, les occasions d'emploi ou, simplement, la possibilité de poursuivre les études comme prévu.

C'est pourquoi un montant de 75,2 millions de dollars sera accordé afin de soutenir les étudiants de niveau postsecondaire des Premières Nations, de même que les étudiants inuits et métis, pendant qu'ils doivent faire face à la COVID-19. Ce montant s'ajoute au financement déjà existant destiné aux programmes d'aide financière pour les étudiants autochtones au niveau postsecondaire. Ce soutien pourrait servir, entre autres, à couvrir les frais associés à l'achat d'équipement informatique à mesure que les cours migrent en ligne, à permettre l'inscription aux cours d'été et à couvrir les dépenses liées à la nourriture, à la pension alimentaire, au logement et au transport. Dans le cas où l'obtention du diplôme est retardée, ce montant pourrait couvrir une année universitaire supplémentaire et les dépenses connexes.

En fin de compte, cette aide est destinée à garantir que les étudiants autochtones de niveau postsecondaire pourront poursuivre ou commencer leurs études comme prévu, malgré les obstacles causés par la COVID-19.

[Traduction]

Nous prenons également des mesures pour aider les entrepreneurs autochtones pendant cette crise. Le gouvernement du Canada fournira une somme pouvant atteindre 306,8 millions de dollars par l'entremise du réseau des institutions financières autochtones qui offrent le financement aux entreprises autochtones. On prévoit qu'environ 6 000 entreprises appartenant à des Autochtones pourront bénéficier de cette mesure pour traverser cette période difficile et trouver, espérons-le, la stabilité leur permettant de durer.

Les entreprises autochtones, y compris les sociétés et les partenariats autochtones publics, sont également admissibles maintenant à la Subvention salariale d'urgence du Canada afin de les soutenir dans leurs efforts pour conserver leur effectif, réembaucher les employés licenciés et surmonter les difficultés actuelles. Les sociétés publiques autochtones à revenus imposables sont déjà admissibles à la subvention salariale. Nous avons modifié les règles d'admissibilité à la subvention salariale afin d'inclure les sociétés et partenariats appartenant à un gouvernement autochtone pour les aider à conserver les employés qui sont toujours sur la liste de paie et à réembaucher les travailleurs précédemment licenciés. Je sais que cette question est importante pour votre comité parce que plusieurs d'entre vous l'ont soulevée. Je vous en remercie, car votre travail de sensibilisation a été bénéfique.

Le gouvernement a également mis sur pied le Programme de crédit aux entreprises pour leur fournir une aide additionnelle de 40 milliards de dollars par l'entremise de la Banque de développement du Canada et Exportation et développement Canada, qui collaborent avec les prêteurs du secteur privé pour coordonner les mécanismes de crédit aux entreprises, mécanismes dont certaines entreprises autochtones peuvent se prévaloir. Ce programme est important.

Enfin, je tiens à souligner les progrès que nous avons réalisés dans l'aide apportée aux membres des Premières Nations qui vivent à l'extérieur des réserves et, de manière générale, aux populations autochtones urbaines.

Nous avons récemment terminé l'étude des propositions qui nous avaient été soumises par des organisations qui fournissent des services essentiels aux membres des Premières Nations habitant hors des réserves et aux Autochtones vivant en milieu urbain, dans le but d'obtenir une part du financement de 15 millions de dollars puisé dans le Fonds de soutien aux communautés autochtones du gouver-

nement. Jusqu'à maintenant, nous avons retenu 94 propositions, et l'argent est notamment destiné aux centres d'amitié, afin de les aider à poursuivre leur mission importante au service des populations autochtones urbaines, durant la pandémie.

Je remercie encore les membres du Comité d'avoir défendu les intérêts des Autochtones avec beaucoup d'énergie.

Nous savons que les centres d'amitié jouent un rôle crucial. Le soutien essentiel qu'ils fournissent comprend entre autres la livraison de nourriture aux familles, aux jeunes et aux personnes âgées, diverses formes d'assistance fournie sur demande ainsi que la prestation de services de santé mentale et de soutien culturel aux populations autochtones en milieu urbain.

Au fur et à mesure que nous prenons des mesures pour lutter contre la pandémie de COVID-19, de nouvelles données nous parviennent, et nous devons nous y adapter. Nous demandons aux communautés et partenaires autochtones de continuer à évaluer leurs besoins à mesure que ceux-ci évoluent et nous leur demandons de communiquer avec les personnes-ressources du ministère dans leur région pour que nous puissions venir en aide aux membres de leur communauté. En même temps, nous continuons de poursuivre les objectifs à plus long terme, comme le logement, l'emploi et l'approvisionnement en eau potable.

[Français]

Nous sommes déterminés à répondre aux besoins changeants des communautés inuites et métisses et des Premières Nations et de leurs membres, et à répondre aux demandes provenant des communautés autochtones elles-mêmes.

C'est la raison pour laquelle les Rangers canadiens, par exemple, participent actuellement à la distribution de nourriture, de fournitures et de services médicaux non seulement au Nunavik, mais également au nord de la Saskatchewan, au nord de l'Ontario et en Basse-Côte-Nord, au Québec. Les Forces armées canadiennes et leurs détachements de Rangers ont une grande expérience quand vient le temps de venir en aide aux communautés, parfois à leurs communautés, ainsi qu'à la population canadienne.

Nous avons vu des Rangers et des membres des Forces armées canadiennes se lever et répondre à l'appel là où les Canadiens en avaient le plus besoin d'un bout à l'autre du pays, c'est-à-dire dans nos établissements de soins de longue durée, dans les régions où les besoins en ressources sont les plus aigus et dans les régions éloignées du pays. C'est la raison pour laquelle nous continuons de collaborer pour améliorer l'accès aux services essentiels pour les peuples autochtones.

● (1435)

[Traduction]

Aujourd'hui, nos pensées et nos prières vont aux militaires qui ont perdu la vie hier dans un accident d'hélicoptère en survolant la mer Ionienne ainsi qu'à leurs familles. Le Canada est en deuil avec elles alors que nous essayons tous de comprendre ce tragique accident.

Le gouvernement a élaboré et mis en œuvre une gamme de mesures pour venir en aide rapidement et directement à tous les Canadiens et tous les peuples du Canada touchés par cette crise. Ces mesures nous aident à répondre aux besoins des ménages canadiens, de manière à ce qu'ils aient de l'argent pour leurs dépenses essentielles, comme le logement et l'épicerie, durant cette difficile période. De plus, ces mesures apportent une aide financière rapide aux peuples autochtones du Canada, peu importe où ils vivent.

Par ailleurs, je tiens à remercier en particulier les membres du Comité qui ont communiqué avec moi, avec les secrétaires parlementaires ou avec mon personnel pour faire valoir la nécessité des mesures sanitaires à maintenir pour lutter contre le problème sanitaire actuel. La partisanerie n'a pas sa place dans cette lutte, et je vous remercie d'avoir mis en veilleuse nos divergences de vues pour que nous puissions prendre des mesures sanitaires contre un problème qui est d'ordre sanitaire. En fin de compte, c'est la vie des Canadiens et des peuples autochtones du Canada qui est en jeu. Nous serons jugés à l'aune du nombre de vies que nous serons parvenus à protéger au cours de l'épidémie qui fait désormais partie de notre quotidien.

Je remercie tous les membres du Comité qui ont communiqué avec mes secrétaires parlementaires et qui ont accompli un travail extraordinaire pour défendre les intérêts des gens ayant fait appel à eux. Plusieurs mesures ont été prises, et ce, dans un temps record. Évidemment, des erreurs sont commises et, lorsque vous nous les signalez, nous faisons de notre mieux pour y remédier. Je vous en remercie tous. Je tiens à souligner la nature non partisane de notre mobilisation et les qualités humaines dont vous avez fait preuve. Je vous en suis très reconnaissant, tout comme mon personnel, et je crois en fait que tous les membres du Comité en sont heureux.

Notre collaboration nous permet de sauver des vies et d'aplatir la courbe. *Meegwetch. Nakurmiik. Thank you. Merci. Mahsi cho.*

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre Miller.

Nous continuons maintenant...

Mme Mumilaaq Qaqqaq (Nunavut, NPD): Pardon, mais puis-je invoquer le Règlement, monsieur le président?

Le président: Je vous en prie.

Mme Mumilaaq Qaqqaq: Le nombre de minutes dont disposera chaque témoin pour sa déclaration liminaire a-t-il été fixé? Le sujet est très important, et je suis certaine que nous avons tous hâte de poser nos questions. Par conséquent, il serait bon que nous sachions à quoi nous en tenir exactement.

Le président: Merci beaucoup.

Nous avons prévu environ 10 minutes pour le ministre Miller, et c'est à peu près le temps qu'il a pris. Puis, les ministres Bennett et Vandal devraient faire des interventions plus courtes pour les raisons que vous venez de donner.

L'honorable Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, s'adressera maintenant à nous pour cinq minutes.

L'hon. Carolyn Bennett (ministre des Relations Couronne-Autochtones): Merci, monsieur le président. C'est un honneur pour moi de comparaître par téléconférence devant le Comité, qui procède actuellement à une étude importante relativement à la COVID-19 dans les communautés autochtones.

Bien que la Chambre des communes réside sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin, je me joins à vous aujourd'hui

depuis ma circonscription de Toronto, sur le territoire traditionnel des Mississaugas de Credit. Nous rendons hommage à tous les peuples autochtones qui ont payé sur ces eaux et dont les mocassins ont foulé ces terres. J'aimerais également souligner l'existence des autres territoires traditionnels où les participants de la réunion actuelle se trouvent aujourd'hui.

Les fonctionnaires de nos ministères qui sont venus nous épauler aujourd'hui, Daniel Watson, Ross Pattee et Jeff Moore, feront partie du prochain groupe de témoins, mais à l'instar du ministre Miller, je voudrais remercier nos secrétaires parlementaires, qui se réunissent avec nous tous les matins à 9 h 15. Pam, Gary et Yvonne font un travail extraordinaire et sont omniprésents, ce qui leur a permis de nous faire d'importantes suggestions.

Dès que la menace de cette pandémie est apparue, tous les Canadiens se sont mis à s'inquiéter des répercussions disproportionnées que la COVID-19 pouvait avoir sur les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Nous savons que les inégalités sociales et économiques de longue date font que les communautés autochtones sont plus vulnérables à la COVID-19, comparativement au reste de la population, et que les conséquences d'une épidémie dans une communauté autochtone seraient pires qu'ailleurs.

Nous continuons d'être éblouis à la vue de la somme de travail impressionnante que les communautés ont consacrée, depuis la grippe H1N1, à l'élaboration de leurs plans de lutte contre la pandémie. Elles sont aujourd'hui en mesure de les mettre en œuvre et d'assurer leur sécurité. Nous sommes de tout cœur avec les membres des communautés qui ont perdu un être cher et en particulier avec la nation Namgis, qui a récemment perdu un aîné bien-aimé.

Notre premier souci a été de veiller à ce que nous travaillions tous en partenariat avec les communautés autochtones, car elles sont les mieux placées pour répondre aux besoins de leurs membres et garantir la sécurité et la santé de chacun.

Des solutions communautaires donnent de bons résultats. Nous sommes fiers d'avoir pu appuyer l'initiative du chef régional déné Yakelaya dans les Territoires du Nord-Ouest, où des familles ont choisi de retourner à la terre pour se protéger du virus et promouvoir la guérison et la santé mentale.

C'est grâce à un leadership solide ainsi qu'à une collaboration et une coordination excellentes dans tous les secteurs que nous avons pu combattre cette pandémie. Les dirigeants autochtones ont su faire preuve de beaucoup de résilience et d'une forte capacité à innover. Ils ont affiché des qualités exceptionnelles de chef de file et ils doivent continuer de prendre part aux décisions à tous les échelons si nous voulons que l'aide fournie par le gouvernement du Canada pour lutter contre la COVID-19 réponde aux besoins réels de leurs communautés. Nous collaborons avec le Conseil de gestion financière des Premières Nations, la Commission de la fiscalité des Premières Nations, l'Autorité financière des Premières Nations et une foule d'autres organisations autochtones qui déterminent quelles mesures sont nécessaires pour aider les communautés.

La protection des femmes et des enfants contre la violence familiale durant la pandémie est un problème qu'il faut prendre au sérieux. Par conséquent, nous avons ajouté 10 millions de dollars au financement des refuges dans les communautés des Premières Nations durant la pandémie. Je travaille avec la ministre Monsef et ses partenaires provinciaux et territoriaux pour faire avancer les travaux sur la « pandémie fantôme » de violence contre les femmes. Nous nous employons aussi à donner suite aux appels à la justice concernant les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, les personnes bispirituelles et celles qui ont diverses orientations et identités sexuelles.

La COVID-19 met en relief l'importance de réfléchir à la différence entre, d'une part, le modèle médical qu'on m'a enseigné lors de mes études et, d'autre part, la roue de la médecine. Il est temps de réfléchir aux moyens à prendre pour être en meilleure santé sur les plans physique, mental, affectif et spirituel, de manière à alléger le fardeau que doivent supporter nos systèmes de santé. Les gardiens de la connaissance et les guérisseurs se concentrent sur le bien-être de tous d'une manière très holistique. Il est temps que nous les écoutions.

Tommy Douglas a déclaré que l'objectif de l'assurance-maladie doit être de maintenir les gens en bonne santé, et non simplement de les retaper après qu'ils sont tombés malades. C'est cette approche que nous adoptons lorsque, pour nous protéger de la pandémie, nous restons à la maison, nous nous lavons les mains et nous nous éloignons physiquement. Aplatir la courbe signifie réduire le nombre de personnes qui tombent malades pour ne pas dépasser la capacité de notre précieux système de santé, auquel nous sommes profondément attachés. Cette approche signifie que la population sera en meilleure santé et aura moins besoin de soins.

• (1440)

La pandémie de COVID-19 est parvenue à convaincre tous les Canadiens que la promotion de la santé et la prévention des maladies doivent être notre priorité.

[Français]

Je vous remercie de tout ce que vous faites dans vos communautés. Vous êtes un véritable exemple de la manière dont on doit se réunir tout en demeurant séparé pour le bien collectif dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. J'attends avec impatience vos questions et vos conseils. En effet, nous sommes plus forts ensemble.

Meegwetch. Marci. Nakurmiik. Thank you. Merci.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, madame la ministre.

En dernier lieu, nous cédon la parole à M. Dan Vandal, ministre des Affaires du Nord.

L'hon. Dan Vandal (ministre des Affaires du Nord): Merci beaucoup à vous, monsieur le président, et à tous ceux qui participent par téléconférence à cette importante réunion.

Je suis très heureux de pouvoir comparaître devant le Comité aujourd'hui. J'aimerais, pour commencer, rappeler à tous que le Parlement du Canada se trouve sur le territoire traditionnel du peuple algonquin. En outre, je m'adresse à vous depuis mon bureau de la circonscription de Saint-Boniface—Saint-Vital, qui est le foyer de la nation métisse et qui fait partie du territoire du Traité 1.

Aujourd'hui, j'aimerais faire le point avec vous sur l'évolution de la COVID-19 dans le Nord. Depuis le début de la crise, je m'entretiens régulièrement avec les premiers ministres des territoires et avec nos partenaires dans le Nord issus des Premières Nations et des nations inuites et métisses. Je sais que, si nous voulons avoir une chance de prévenir la propagation de la COVID-19 dans le Nord, nous devons adopter une approche définie avec les habitants de cette région. Leurs idées, innovations et solutions doivent être mises en œuvre pour prévenir et freiner la propagation de ce virus. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes engagés à les écouter et à tout mettre en œuvre pour aider les gouvernements provinciaux et territoriaux à prévenir et arrêter la propagation de la COVID-19. Les gouvernements des territoires s'acquittent avec brio de leur responsabilité de protéger leurs populations. Je les encourage à poursuivre leurs efforts et je poursuivrai ma collaboration avec eux tout au long de la pandémie actuelle.

Le Canada répond directement aux besoins particuliers des territoires en leur fournissant plus de 130 millions de dollars pour quatre grandes priorités: la santé et les services sociaux, les services de transport aérien essentiels, l'aide aux PME ainsi que l'accès à une alimentation adéquate et aux produits essentiels.

Dans le domaine de la santé et des services sociaux, le gouvernement du Canada fournit 72,6 millions de dollars aux territoires, en plus de la somme de 15 millions de dollars qui leur a été accordée initialement et qui constitue la partie du Transfert canadien en matière de santé qui leur revient. L'argent additionnel fourni par le gouvernement fédéral aide les territoires à prendre les mesures prioritaires qu'elles jugent cruciales pour réduire la propagation de la COVID-19. Il permet aux territoires de se préparer concrètement à la lutte contre cette maladie.

Dans le but de maintenir les liaisons aériennes vitales qui permettent d'approvisionner le Nord en produits et services essentiels, le gouvernement du Canada fournit aux territoires un premier montant maximal de 17,3 millions de dollars, qui s'applique à une période de trois mois.

• (1445)

[Français]

Cet investissement s'ajoute à ceux déjà consentis par les gouvernements territoriaux et aidera les transporteurs aériens du Nord à maintenir un réseau de base de voies aériennes et de services. Ce sont des services vitaux qui assurent un accès continu aux aliments, aux fournitures médicales et aux autres produits et services essentiels dont ont besoin les personnes vivant dans les communautés éloignées qui ne sont accessibles que par voie aérienne.

Comme dans le reste du Canada, de nombreuses entreprises du Nord subissent déjà les conséquences économiques de la pandémie de la COVID-19. Pour aider ces entreprises à payer leurs frais d'exploitation non remboursés par d'autres mesures prises par le gouvernement du Canada, l'Agence canadienne de développement économique du Nord, ou CanNor, fournira un soutien financier non remboursable de 15 millions de dollars aux entreprises des territoires nordiques dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises du Nord. Le Fonds fournira un montant pouvant atteindre 100 000 \$ aux entreprises éprouvant des difficultés à payer leurs frais d'exploitation.

[Traduction]

Alors que la crise de la COVID-19 continue d'évoluer, nous sommes également conscients que le coût de nombreux produits de base dans le Nord augmente et que de nombreuses familles subissent des pressions financières accrues. C'est pourquoi nous injectons une somme de 25 millions de dollars dans le programme Nutrition Nord Canada, de manière à augmenter le taux de la subvention fédérale pour les produits essentiels comme les aliments nutritifs et les produits d'hygiène personnelle, ce qui rendra ces produits plus abordables pour les familles du Nord, y compris les familles autochtones, en ces temps très difficiles.

Comme vous le savez, nous fournissons en outre la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs, qui est accordée à des partenaires autochtones. Nous ne ménageons aucun effort pour que l'argent soit versé très rapidement. Cette subvention, qui a été créée en collaboration avec des partenaires autochtones, aide les gens du Nord à renouer avec leurs traditions de chasse et de cueillette en réduisant le coût élevé qui est associé à ces activités.

Par ailleurs, nous avons annoncé un financement de 45 millions de dollars fondé sur les distinctions autochtones. L'argent provient du Fonds de soutien aux communautés autochtones, qui est doté de 305 millions de dollars, et il vise à aider les Inuits à élaborer et à mettre en œuvre des solutions communautaires qui leur permettront de se préparer à la propagation de la COVID-19 parmi elles et d'y réagir.

Le gouvernement du Canada est déterminé à favoriser la santé, la sécurité et le bien-être des habitants du Nord durant la crise de la COVID-19 et par la suite, afin de les aider à se rétablir et à prospérer. Nous continuerons donc de prêter une oreille attentive à nos partenaires des territoires, des provinces et des peuples autochtones ainsi qu'à d'autres interlocuteurs afin de déterminer les mesures et les approches qui sont les meilleures pour continuer notre lutte contre la COVID-19.

Meegwetch. Marci. Nakurmiik. Thank you. Merci.

• (1450)

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Nous allons maintenant passer à une période de questions. Le premier tour sera de six minutes. Les membres prendront la parole dans l'ordre suivant: M. Vidal, M. van Koeverden, Mme Bérubé et Mme Qaqqaq.

Monsieur Vidal, vous avez six minutes.

M. Gary Vidal (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à tous les ministres de comparaître aujourd'hui. Je sais que la crise que nous vivons vous tient tous très occupés.

Monsieur le ministre Miller, selon ce qu'a rapporté CTV News hier, c'est dans le Nord de la Saskatchewan qu'il y a actuellement l'écllosion de COVID-19 la plus préoccupante dans les communautés autochtones du pays. Deux aînés sont décédés dans le centre d'hébergement jusqu'ici et la maladie se répand extraordinairement rapidement. Il y a maintenant de nombreux cas actifs dans les communautés des Premières Nations voisines et un travailleur de la station-service et épicerie de Beauval a été infecté. Ceux qui connaissent la région savent que ce commerce est très fréquenté par tous les gens qui se déplacent dans le Nord-Ouest de la Saskatchewan. On comprend donc que les gens ont peur.

Au-delà de mon rôle de porte-parole dans ce dossier, de mon rôle même de député, cette situation me tient particulièrement à cœur, puisque cela se passe chez moi, dans ma région. J'ai été l'entraîneur de hockey des enfants de ces familles. Il s'agit de mes amis, de gens que je connais. Tout cela est donc soudainement devenu très personnel pour moi.

Il me semble que les mesures réactives ne suffisent plus. Il faut à présent que Services aux Autochtones Canada prenne d'importantes mesures proactives dans le Nord de la Saskatchewan. La situation est devenue très risquée pour tous les habitants de cette région.

Ma question est assez simple. Quelles mesures prend-on aujourd'hui pour assurer une capacité d'intervention proactive face à cette crise? Je pense au personnel de la santé, à l'équipement de protection individuelle, aux tests et au retraçage des contacts et, même, au recours à des militaires. Il y a une base militaire à quelques heures du lieu de cette crise. Donc, pourriez-vous nous dire quelles mesures au juste sont prises sur le terrain à l'heure actuelle?

L'hon. Marc Miller: Oui, et merci, monsieur Vidal, de cette question sur une situation qui vous tient manifestement à cœur. C'est quelque chose qui me préoccupe aussi et devrait d'ailleurs préoccuper tous les Canadiens. Je vais passer très rapidement en revue quelques aspects généraux de ce que nous avons fait. Il s'agit d'un sujet très important et je pense que vous méritez des réponses précises. Je vais donc laisser Tom Wong vous parler des différentes mesures que nous prenons.

Sachez que, depuis que nous avons été informés de cette écllosion, nous sommes en contact avec le gouvernement et travaillons plus particulièrement avec l'Autorité sanitaire inter-tribale du Nord et l'Autorité sanitaire de la Saskatchewan afin de veiller à ce que nos interventions soient bien adaptées et, aussi, coordonnées. Vous avez peut-être entendu parler récemment du soutien de pointe que nous avons offert sur le plan de l'équipement de protection individuelle pour la communauté. On travaille aussi très fort au retraçage des contacts et à la communication pour veiller à ce que les gens soient isolés et contenir quelque chose qui pourrait aboutir exactement à la situation que vous décrivez.

Sur ce, je demanderais à Valerie Gideon ou à Tom Wong de prendre quelques minutes pour décrire ce qui est fait exactement.

Dr Tom Wong (chef de la santé publique et directeur général, Bureau de la population et de la santé publique, ministère des Services aux Autochtones): Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Nous travaillons activement avec l'Agence de la santé publique du Canada ainsi qu'avec les communautés autochtones, hors des réserves et dans les réserves, de même qu'avec le service de santé publique local et la province. Hors des réserves, c'est la province qui dirige les choses, mais dans les réserves, c'est Services aux Autochtones Canada.

Par exemple, nous sommes en train d'organiser la capacité de dépistage dans la région. Cette dernière a besoin de tests hors laboratoire pour que le dépistage puisse se faire rapidement. En fait, l'Agence de la santé publique du Canada travaille en ce moment même avec nous et les provinces envoient du matériel de dépistage hors laboratoire rapide dans la région pour que les tests puissent être effectués sur place.

En plus, comme l'a dit le ministre Miller, nous avons pris des dispositions pour que de l'équipement de protection individuelle soit envoyé dans la région. On nous a également demandé de fournir un soutien de pointe à la région, dont des services de professionnels de la santé, du personnel de soins infirmiers. En ce qui concerne notre effectif dans la région, nous avons un réseau de médecins-hygiénistes, de coordonnateurs en cas d'urgences sanitaires et du personnel infirmier. Nous soutenons pleinement les communautés pour ce qui est de leur fournir cette aide, y compris en matière de mesures de santé publique, comme l'isolement, la distanciation physique et le traçage des contacts.

Merci. Je peux peut-être céder la parole à Valérie...

• (1455)

M. Gary Vidal: Merci, docteur Wong. J'aimerais pouvoir poser une autre question. Il ne me reste plus beaucoup de temps, alors je vais passer à un autre sujet.

Monsieur le ministre, je vous remercie d'avoir annoncé un soutien aux entreprises des Premières Nations qui sont des sociétés en commandite dans le cadre du programme de la Subvention salariale d'urgence. Comme vous l'avez dit, c'est quelque chose que nous demandions, et je suis heureux que cela se soit concrétisé.

On nous parle des 306 millions de dollars que vous avez mentionnés aujourd'hui pour les petites entreprises autochtones. On nous dit que le Cabinet du premier ministre n'a pas encore approuvé ce programme. On nous dit aussi que le financement ne sera pas accordé avant des semaines et que le versement comme tel des fonds se fera attendre encore un bon moment.

Monsieur le ministre, les actes sont plus éloquentes que toutes les annonces. Le manque de détails et de rapidité d'exécution à la suite de ces annonces sème l'incertitude et l'inquiétude chez bon nombre d'entrepreneurs autochtones. Pouvez-vous me dire à quel moment les institutions financières autochtones auront accès aux fonds de ce programme par l'entremise de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement?

L'hon. Marc Miller: Merci, Gary.

La rapidité a été au cœur d'un grand nombre de décisions. On parle d'heures plutôt que de semaines comparativement à ce qui se fait normalement. Comme vous êtes un député d'expérience, je sais que vous avez vu à quel point les choses ont bougé vite.

Cette mesure a elle aussi été approuvée en un temps record, à partir d'une collaboration avec l'Association nationale des sociétés autochtones de financement et les 59 institutions financières autochtones, qui ont cerné les besoins et ont un réseau établi de clients leur permettant d'accorder des prêts-subventions et des prêts sans intérêt à des petites et moyennes entreprises autochtones. Ce financement est essentiel et nous pensons qu'il pourrait être versé dans les semaines qui viennent. Ce n'est pas que les choses sont bloquées à un niveau particulier. Il s'agit de pouvoir déployer les fonds, d'assurer à ces entreprises qu'elles ont bel et bien le soutien financier du gouvernement du Canada. Nous savons que le besoin est urgent et nous bougeons à une vitesse assez remarquable pour un gouvernement.

Pour vous donner une idée plus précise, nous pensons que ce pourrait être une question de deux semaines, mais il faudrait aussi voir avec les institutions qui vont être chargées d'exécuter le programme au sein de leur réseau de contacts établis. Je souligne, encore une fois, qu'il y a la Prestation canadienne d'urgence, qu'il y a

le programme de subvention salariale et qu'on peut trouver des précisions sur les demandeurs autochtones. Il s'agit donc d'une possibilité offerte en plus des autres mesures de soutien.

Le président: Merci, monsieur le ministre. Merci, monsieur Vidal.

Nous passons maintenant au prochain tour de six minutes. Vous avez la parole, monsieur van Koeverden.

M. Adam van Koeverden (Milton, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais d'abord remercier tout le monde au ministère pour tous les efforts déployés afin de trouver rapidement des solutions. C'est un travail remarquable. La vitesse à laquelle vous faites avancer les choses mérite d'être louée et je veux vous remercier au nom de ma collectivité, de mon équipe et en mon nom personnel. Nous vous en sommes reconnaissants.

Je crois comprendre qu'en plus des mesures de soutien d'urgence offertes à tous les Canadiens, le gouvernement prévoit des mesures supplémentaires pour les communautés et les organismes autochtones en milieux urbains. Les populations autochtones des centres urbains, vivant dans des réserves ou hors réserve, ont besoin de mesures de soutien spéciales pour se préparer et faire face à la propagation de la COVID-19.

Monsieur le ministre Miller, pourriez-vous nous donner des détails sur les 15 millions de dollars destinés aux communautés et aux organismes autochtones régionaux, urbains et hors réserve, du pays ainsi que sur l'élaboration du processus de détermination de l'admissibilité puisque le programme a été conçu très rapidement? A-t-on tenu compte de l'ampleur et de la diversité des engagements et des communautés et de la souplesse qu'exige une prestation aussi rapide de ces services?

L'hon. Marc Miller: Merci, monsieur van Koeverden. La question que vous posez est importante.

J'aimerais d'abord prendre un instant pour souligner l'important travail des organisations autochtones hors réserve et des organisations communautaires du pays qui fournissent des services aux Autochtones. Elles œuvrent le plus souvent en milieu urbain et auprès de certaines des personnes les plus vulnérables, un facteur qui contribue au risque d'infection à la COVID-19.

C'est pour cette raison que, le 18 mars, le gouvernement libéral a annoncé, dans le cadre du plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19, un financement comprenant 15 millions de dollars qui serait un volet du Fonds de soutien aux communautés autochtones. Il s'agissait de la façon la plus rapide de répondre à un besoin criant au pays, à tous les niveaux de gouvernement à vrai dire, auquel on n'a jamais complètement répondu avec un financement suffisant.

Nous avons simplifié — et cet élément est important — le processus de demande pour qu'il ne nécessite qu'environ une semaine et avons demandé aux organisations communautaires de nous faire part de leurs besoins. Mon équipe s'est mobilisée pour passer en revue une série de critères, mettant plus particulièrement l'accent sur les mesures sanitaires visant à régler un problème de santé, afin d'évaluer rapidement plusieurs des besoins criants qui existent.

On a retenu les propositions de 94 organisations, mais je dois dire qu'il y avait bien d'autres demandes qui auraient mérité d'être financées. Nous avons 15 millions de dollars à déboursier. Je sais que ce n'est pas assez. Voici quelques très bons exemples: l'Association des femmes autochtones de la Nouvelle-Écosse, qui a demandé plus de 200 000 \$ et dont la proposition a été recommandée; le Nanaimo Aboriginal Centre, qui a demandé et obtenu un montant considérable, soit 87 000 \$; la 3 Nations Society, un partenariat entre les nations Tahltan, Kaska et Tlingit, qui s'est vu accorder 22 000 \$. Voilà des exemples d'organisations qui font un travail extraordinaire pour aider des populations vulnérables qui n'obtiennent pas nécessairement tous les services dont elles ont besoin de leur collectivité, ce dont nous avons tenu compte.

Encore une fois, il s'agit de fournisseurs de services. Sur le plan de la gouvernance, les choses se passent un peu différemment par rapport à une situation où nous verserions des fonds aux communautés sur la base habituelle. Nous avons utilisé un processus de demandes. Nous nous employons, comme je l'ai dit, à accorder des fonds additionnels.

J'aimerais ajouter qu'il s'agit d'une démarche pangouvernementale. Le réseau de refuges auquel nous avons accordé des fonds au moyen du soutien à la rémunération, dont 40 millions de dollars pour les refuges, compte un grand nombre d'organisations qui desservent les populations autochtones. Plusieurs des initiatives que nous avons mises en place dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'itinérance Vers un chez-soi — représentant plus de 170 millions de dollars — desservent les Autochtones, sans leur être expressément destinées.

Je reconnais, encore une fois, que ce n'est pas assez. Nous travaillons et allons continuer de travailler pour arriver avec des mesures qui pourront aider plus de personnes vulnérables. À vrai dire, c'est l'engagement de personnes comme vous et d'autres membres de ce comité dans ce dossier qui a permis de faire bouger les choses si rapidement.

• (1500)

M. Adam van Koeverden: Merci beaucoup. Puis-je vous demander à vous ou à un de vos collègues de nous en dire plus sur...

M. Marcus Powlowski (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Puis-je invoquer le Règlement? Suis-je le seul à avoir des problèmes d'Internet?

J'en perds la moitié. Ma connexion a lâché complètement. Suis-je le seul ou est-ce que c'est tout le monde?

Le président: Tout va bien ici.

Une voix: Tout va bien.

M. Adam van Koeverden: Je vais poursuivre si vous me le permettez.

Le président: Allez-y, monsieur van Koeverden. M. Powlowski semble avoir un problème technique de son côté, alors poursuivez.

M. Adam van Koeverden: Je regrette que vous ayez des problèmes.

J'aimerais savoir si vous, ou un de vos collègues, pourriez nous en dire plus sur la souplesse prévue relativement à ces fonds. Je pense qu'il est très important qu'il y ait une certaine souplesse dans le versement de ces fonds à ces organisations afin que ces dernières soient en mesure d'aider les gens sans être entravées par des contraintes ou des formalités administratives.

L'hon. Marc Miller: La réponse est oui, monsieur van Koeverden. Une des difficultés qui se dressaient devant nous pour le versement de ces fonds est le fait que nous fonctionnons avec des paramètres établis qui peuvent comprendre certains éléments restrictifs. Nous travaillons selon une politique générale d'expansion des modalités au sein du ministère, ce qui se fait d'ailleurs partout au gouvernement. La réponse est oui. Il y a toujours des paramètres, surtout lorsqu'il s'agit de financement sur demande, mais nous nous sommes vraiment efforcés de les élargir de manière à pouvoir avoir une approche adaptée à la culture face à la COVID-19.

M. Adam van Koeverden: Merci beaucoup, monsieur le ministre. Voilà qui met fin à mes questions.

Le président: Merci beaucoup. Parfaitement dans les temps, monsieur van Koeverden.

Nous passons maintenant à Mme Bérubé.

[Français]

Madame Bérubé, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Sylvie Bérubé (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie tous de votre présence.

Je suis bien heureuse de faire partie du Comité de façon virtuelle. Ma question s'adresse à Mme la ministre Bennett.

Le gouvernement du Québec a présentement un plan de déconfinement graduel des régions, qui commencera au début du mois de mai. Nous avons une grande inquiétude en ce qui concerne les communautés autochtones de ma circonscription et d'ailleurs au Québec. Avez-vous un plan visant à assurer la protection des communautés autochtones après la levée des mesures de confinement?

• (1505)

L'hon. Carolyn Bennett: Madame Bérubé, ce sera plus efficace de laisser M. Miller vous répondre.

L'hon. Marc Miller: Je vais répondre volontiers.

En tant que ministre des Services aux Autochtones et député d'une circonscription située au centre-ville de Montréal, ce sont des questions qui m'interpellent directement. Tout comme moi, vous savez très bien qu'au centre-ville, le milieu des soins de longue durée est en train de vivre une hécatombe. Le fait que des gens meurent — nos aînés, ceux qui ont bâti le Canada — me rend très émotif. Nous devons évidemment avoir une réflexion à court terme sur l'implication de l'armée canadienne pour aider ces gens dans le besoin. En tant que société, nous devons également tous avoir une réflexion à long terme une fois que nous serons sortis de la crise liée à la pandémie de la COVID-19, ce qui ne sera pas pour demain.

Je tiens d'abord à souligner l'engagement du gouvernement du Québec à laisser la latitude à certaines communautés autochtones de pouvoir décider elles-mêmes du moment où leurs enfants retourneront à l'école. Cela étant dit, en tant qu'être humain, je me pose la question suivante: comment pouvons-nous demander aux communautés autochtones de faire ce que nous-mêmes, non-Autochtones, ne faisons pas? C'est une question qui existe depuis des décennies, voire des siècles.

Quels que soient le territoire ou la province qui décident de procéder à un déconfinement, il faut se demander comment adapter les appuis fournis aux communautés autochtones tout en tenant compte des directives médicales, sanitaires et scientifiques qui doivent être observées. Il est notamment possible de soutenir davantage l'économie locale — laquelle dessert des régions, évidemment — de ces communautés et de leur fournir une aide médicale. Vous conviendrez que ces communautés sont déjà fragilisées à cause de circonstances historiques inacceptables. Cela m'interpelle, tout comme cela devrait interpellé tous les Canadiens.

Nous ne sommes pas encore sortis du bois. Pour aplatir la courbe, il faut que les gens respectent des consignes médicales et sanitaires strictes et nous nous attendons à ce que tout le monde le fasse. On pourra parler de déconfinement à un moment donné, de façon progressive, mais sans laisser pour compte les communautés autochtones.

Mme Sylvie Bérubé: Je vous remercie, monsieur Miller. Je vais poursuivre avec vous, si vous le voulez bien.

Vous savez que plus de la moitié des Autochtones vivent en région urbaine, mais que moins de 5 % du Fonds de soutien aux communautés autochtones sont versés aux Autochtones habitant à l'extérieur de leur communauté. Vu les besoins en soutien financier des Autochtones vivant en région urbaine, le ministère s'attend-il à ce que des fonds additionnels soient versés? Que pouvez-vous faire, monsieur le ministre?

L'hon. Marc Miller: Je voudrais d'abord vous remercier de votre question fort pertinente.

J'aimerais rappeler ce que j'ai mentionné en anglais tantôt. Nous avons alloué 15 millions de dollars à des initiatives hors réserve et en zone urbaine visant 94 entités communautaires au service des Autochtones. Il existe aussi le programme communautaire Vers un chez-soi, un investissement que nous avons fait pour aider les sans-abris. Enfin, nous avons fourni un appui financier aux centres d'hébergement pour femmes. Vous conviendrez que cette approche se doit d'être concertée: il faut inclure dans nos discussions les villes, les provinces et le fédéral.

Les sommes qui ont été consenties ne sont pas suffisantes, je vous l'accorde. Notre objectif, au tout début, était de verser les fonds de la façon la plus rapide possible et donc au sein d'une structure préexistante, tout en faisant montre de davantage de flexibilité. À titre d'exemple, nous avons pu allouer de façon extrêmement rapide de l'argent à l'Association nationale des centres d'amitié en recourant à nos mécanismes de financement habituels.

Par ailleurs, il y a deux semaines, nous avons déjà reçu de la part de divers organismes plus de demandes de financement que ce à quoi nous nous attendions. Nous continuons de donner suite à ces demandes très pertinentes, dont plusieurs proviennent d'organismes du centre-ville de Montréal, dans ma circonscription et dans celle du ministre Garneau, qui offrent des services à des groupes autochtones très fragilisés, dont plusieurs Inuits.

Ce sont des préoccupations qui nous interpellent tous directement, comme Canadiens, comme députés et comme êtres humains. Nous poursuivrons ce travail, lequel ne va pas s'arrêter du jour au lendemain, peu important les mesures de déconfinement qui seront prises. En effet, nous savons que nous ne sommes pas sortis du bois tant et aussi longtemps qu'un vaccin ne sera pas disponible.

• (1510)

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup. Votre temps est écoulé.

Madame Qaqqaq, vous avez six minutes. Allez-y, je vous en prie.

L'hon. Marc Miller: Monsieur le président, je ne l'entends pas.

Mme Pam Damoff (Oakville-Nord—Burlington, Lib.): Je pense qu'elle est peut-être en mode sourdine, monsieur le président.

Mme Mumilaq Qaqqaq: Désolée. Mon écran indiquait que je n'étais pas en sourdine et mes écouteurs, que je l'étais. Je m'excuse.

À titre d'information pour la greffière, le président et le reste du Comité, je vais partager mon temps de parole avec ma collègue Leah Gazan. Je prendrai la première heure et Leah Gazan, la deuxième. Mes questions vont porter expressément sur ma circonscription, le Nunavut, et les Inuits du Nunavut.

Jusqu'ici, le gouvernement du Nunavut a dépensé 24 millions de dollars pour faire face à la COVID-19. Il a demandé 42 millions de dollars au gouvernement fédéral; sur ce montant, 30,8 millions ont été approuvés. Aucun montant n'a encore été versé au territoire.

Est-ce que chacun des ministres peut me dire simplement si les choses avancent, si on doit fixer une date ou si on a déjà une date pour le versement de ces 30,8 millions de dollars au territoire?

L'hon. Dan Vandal: Je tiens d'abord à prendre un instant pour souligner le travail absolument essentiel qu'accomplissent les gouvernements territoriaux et le gouvernement du Nunavut face à la COVID-19, de même que le leadership du premier ministre Savikataaq au Nunavut. Depuis le début de cette situation en constante évolution, je travaille en étroite collaboration avec le premier ministre du Nunavut et certains des principaux ministres de son gouvernement afin d'assurer la sécurité des résidents du territoire.

Nous avons bien l'intention de continuer à appuyer les gouvernements territoriaux dans leurs interventions face à la COVID-19. Nous savons que la situation du Nunavut est bien particulière — l'éloignement, la qualité des infrastructures et le simple fait que le coût de la vie et d'y faire des affaires est plus élevé —, c'est pourquoi nous...

Mme Mumilaq Qaqqaq: Je m'excuse, monsieur Vandal, mais j'ai plusieurs questions. J'aimerais seulement savoir si les choses avancent ou si on a fixé une date précise pour le versement de ces 30,8 millions de dollars au territoire. Merci.

L'hon. Dan Vandal: Les fonds sont bel et bien engagés et les choses avancent. Je ne pourrais dire où le processus administratif en est exactement. Un des fonctionnaires pourrait peut-être vous en dire plus.

M. Daniel Watson (sous-ministre, ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord): Permettez-moi, monsieur le président, ici Daniel Watson.

Je serai bref. Les choses avancent bel et bien. Nous sommes plus ou moins en communication constante...

Mme Mumilaq Qaqqaq: Excellent. C'est ce qu'a dit M. Vandal. J'ai eu ma réponse. Je vais passer à une autre question.

Le 14 avril, comme l'a mentionné le ministre Vandal, le gouvernement fédéral a annoncé un montant de 25 millions de dollars pour le programme Nutrition Nord afin de rendre « les aliments nutritifs abordables ». Dans un article publié aujourd'hui par Nunatsiaq News, la North West Company dit: « Il y a de bons stocks de produits de base, comme le Kraft Dinner, le Klik, les oeufs, le saindoux et le thé. » Cet article a été publié aujourd'hui.

Monsieur le ministre Vandal, pensez-vous aussi que les produits que je viens d'énumérer devraient être considérés comme des produits de base?

• (1515)

L'hon. Dan Vandal: Pour avoir mangé beaucoup de Kraft Dinner et de Klik quand j'étais plus jeune, je sais que ce ne sont pas des aliments très nutritifs. Le programme Nutrition Nord devrait servir à subventionner des aliments plus nutritifs que ceux-là.

Mme Mumilaq Qaqqaq: Merci, monsieur le ministre Vandal. Cela m'amène à mon prochain sujet.

On parle beaucoup de la santé, de l'accès à des aliments sains, de la propreté, de plus en plus même, avec cette pandémie mondiale de COVID-19 qui nous frappe.

Le territoire n'a pas encore reçu les 30,8 millions de dollars qui lui ont été promis. Le premier cas du Nunavut a été confirmé hier, à Pond Inlet. D'après ce que je sais, cette communauté essaie d'obtenir de l'aide de partout pour régler ses problèmes d'eau et les autres difficultés auxquelles elle fait déjà face. Pour que la population ait accès à de l'eau, des gens doivent rouler sur la glace avec leur camion d'eau. Ils percent un trou. Ils ajoutent du chlore à l'eau à la main et font les vérifications nécessaires avant de la distribuer à la communauté. Cela ne pourra pas durer encore bien longtemps; avec la fonte du printemps, les camions ne pourront plus rouler sur la glace.

Les gens là-bas demandent de l'aide depuis octobre et nous voilà maintenant aux prises avec une pandémie mondiale. Comment la population peut-elle rester en sécurité? On demande à ces gens, qui vivent déjà une crise, à laquelle vient maintenant s'ajouter une pandémie mondiale, de se laver les mains, de tout tenir propre, de rester à la maison et de s'occuper de leurs enfants. Comment vont-ils faire?

Qu'a-t-on prévu pour Pond Inlet relativement à la COVID-19 et aux problèmes d'infrastructure et d'approvisionnement en eau?

Le président: Le temps est écoulé. Je vous demanderais donc de répondre à la question maintenant pour terminer, monsieur le ministre.

L'hon. Dan Vandal: Je travaille en étroite collaboration avec le premier ministre territorial relativement à la crise de la COVID. Nous nous sommes parlé ce matin. Il est vrai qu'un cas a été confirmé au Nunavut, à Pond Inlet. Le gouvernement du Nunavut a pris les mesures nécessaires. L'équipe de réponse rapide du territoire se trouve à Pond Inlet pour offrir des soins, retracer les contacts et voir à ce que la collectivité ait toute l'aide nécessaire pour gérer la situation.

Le premier ministre du territoire m'assure que le centre de santé de Pond Inlet a tout le personnel nécessaire et est bien préparé. Voici d'ailleurs ce qu'il disait dans le communiqué qu'il a publié hier:

Il n'y a aucun besoin de s'alarmer. Le Nunavut a eu le temps de se préparer, et nous sommes en position de force pour gérer cette situation. Nous demandons aux gens de ne pas chercher de responsable, de ne pas faire de réprimande et de

faire preuve de soutien et d'entraide pendant que nous surmonterons la COVID-19 au Nunavut.

Le président: Monsieur le ministre, je vous remercie de vos commentaires.

Merci à tous les députés qui ont posé des questions.

Nous allons maintenant suspendre brièvement la réunion afin d'organiser la prochaine série de témoins ministériels. Nous revendrons.

Encore une fois, je remercie la ministre Bennett, le ministre Miller et le ministre Vandal d'avoir été des nôtres.

Les employés ministériels sont les prochains témoins à comparaître.

• (1515)

(Pause)

• (1520)

Le président: Bienvenue. Commençons.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins.

À titre de représentants du ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, nous recevons Daniel Watson, sous-ministre; Jeff Moore, sous-ministre adjoint principal, Politiques et orientation stratégique; Serge Beaudoin, sous-ministre adjoint, Affaires du Nord; et Ross Pattee, sous-ministre adjoint, Secteur de la mise en œuvre.

À titre de représentants du ministère des Services aux Autochtones, nous recevons Valerie Gideon, sous-ministre adjointe principale, Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits; Mary-Luisa Kapelus, sous-ministre adjointe, Secteur des programmes et des partenariats en matière d'éducation et de développement social; et le Dr Tom Wong, chef de la santé publique et directeur général, Bureau de la population et de la santé publique.

Nous allons maintenant passer à notre série habituelle de questions des membres.

Sommes-nous prêts à passer aux questions, madame la greffière, ou y a-t-il des mémoires du ministère?

La greffière: Il n'y a pas de mémoire.

Le président: D'accord. Allons-y.

La greffière: Cependant, M. Schmale et M. Viersen ont levé la main.

Le président: Monsieur Schmale, je vous ai vu en premier. Quel point souhaitez-vous soulever?

M. Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Monsieur le président, je tenais à vous souligner, ainsi qu'aux membres du Comité, que les députés conservateurs doivent s'excuser à 16 heures pour participer à une autre réunion. Je suis heureux qu'il n'y ait pas de mémoires afin que nous puissions passer directement aux questions. Je voulais juste vous en informer.

Le président: D'accord. Merci beaucoup.

Est-ce le même point que vous vouliez soulever, monsieur Viersen?

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Oui. J'aurais juste dire que la réunion doit se terminer à 14 heures ou à 16 heures, selon votre fuseau horaire, parce que nous avons une autre réunion.

Le président: On commence la série de questions de six minutes avec vous, monsieur Schmale. Vous avez la parole.

M. Jamie Schmale: Merci.

J'allais poser ma question à la ministre, mais comme nous avons manqué de temps, je vais la poser aux représentants du ministère.

Nous avons reçu des nouvelles troublantes du territoire des Wet'suwet'en; les chefs élus des Wet'suwet'en ont fait des déclarations très inquiétantes. Ces nouvelles ont été diffusées hier soir, ce qui a suscité des craintes au sujet du protocole d'entente conclu entre les chefs héréditaires, la province et le gouvernement fédéral.

Je pense que tout le monde avait compris que, après la rédaction de l'entente, les Wet'suwet'en auraient l'occasion de discuter pleinement et en toute connaissance de cause du document. Malheureusement, cela n'a pas été le cas et, en raison de la COVID-19, les chefs élus des Wet'suwet'en ont demandé à suspendre ce dialogue important jusqu'à ce que les Wet'suwet'en puissent être inclus en toute sécurité.

Comme je l'ai dit, je vais soumettre la question au ministère. Puisque nous sommes ici pour parler de la COVID-19 et de la réponse du gouvernement à la pandémie, y a-t-il quelqu'un au ministère qui peut au moins soulager les craintes du peuple Wet'suwet'en et confirmer que le ministère, c'est-à-dire le gouvernement, n'ira pas de l'avant avec le processus tant que les Wet'suwet'en et les dirigeants élus n'auront pas eu l'occasion de ratifier le document et de discuter en toute sécurité de ses répercussions sur leur vie et leur communauté? J'espère que quelqu'un sera en mesure de commenter.

• (1525)

M. Daniel Watson: Merci beaucoup de la question. La semaine prochaine marque le 33^e anniversaire du début de l'affaire Delgamuukw. Ce fut évidemment une affaire très importante pour le peuple Wet'suwet'en.

L'une des questions qui n'ont jamais été réglées entre le Canada, la Colombie-Britannique et les Wet'suwet'en est celle de savoir comment faire en sorte d'avoir les bonnes discussions avec cette nation. Il ne fait aucun doute que, dans le cadre de ce processus, nous déterminerons la meilleure façon de réaliser les souhaits de la nation des Wet'suwet'en et de lui permettre de s'exprimer pleinement et complètement en ce qui concerne la mise en œuvre de l'un de ses droits.

Nous avons entamé le processus de consultation dans le cadre de nombreuses autres négociations dans l'ensemble du Canada. Ce sera très similaire. Les normes qui ont été établies par les tribunaux et les attentes de chacun relativement à la durabilité de ces ententes dépendent précisément du point que vous avez soulevé. Je peux vous assurer que cela finira par avoir lieu et que la mise en œuvre de l'entente et les discussions sur toute question de fond nécessiteront le plein consentement de la nation.

M. Jamie Schmale: Monsieur Watson, je veux juste confirmer une chose. La dernière fois que nous nous sommes vus, la ministre s'était rendue en Colombie-Britannique et s'était réunie avec quelques chefs héréditaires, mais pas tous, et aucun des membres élus. À votre connaissance, est-ce qu'un représentant du ministère ou un membre du personnel de la ministre a communiqué avec les représentants élus pour leur parler de l'entente?

M. Daniel Watson: Oui. D'ailleurs, peu de temps après cette réunion, nous nous sommes réunis avec l'un des chefs et la ministre a déclaré publiquement qu'elle était disposée à se rendre dans la ré-

gion et à rencontrer aussi les chefs élus. Elle est évidemment tout à fait disposée à parler à n'importe quel chef du Canada et elle serait heureuse de le faire.

Au cours des prochaines négociations qui découleront de cette situation, nous ferons en sorte de couvrir à nouveau la question de savoir comment garantir l'engagement et la participation de toute la nation, entre autres.

Le président: D'accord. J'ai permis cette discussion pour des raisons évidentes, mais pourrions-nous revenir à l'étude de l'approche adoptée à l'égard de la COVID, ce qui est le sujet prévu de la réunion? Merci.

Monsieur Schmale, vous avez la parole.

M. Jamie Schmale: Monsieur le président, je pense que la discussion est pertinente dans les circonstances. D'après les nouvelles qui ont été diffusées et les chefs qui ont publié la déclaration, les Wet'suwet'en craignent que le gouvernement aille de l'avant avec le processus pendant une crise, la crise de la COVID-19. Je dois juste assurer à ces chefs élus qu'un processus approprié est en place. Voilà le lien.

M. Gary Anandasangaree (Scarborough—Rouge Park, Lib.): Je le répète, je pense que l'objectif de la réunion d'aujourd'hui et des autres réunions est de parler directement de la COVID-19. Bien que les questions posées par M. Schmale soient importantes, je ne crois pas qu'elles sont pertinentes aux fins de la réunion. Je vous invite à reporter toute discussion sur ces questions à une réunion ultérieure, où nous discuterons de sujets tels que la ratification de l'entente avec les Wet'suwet'en qui a eu lieu hier.

Le président: Pouvez-vous procéder en respectant cette directive?

Il vous reste moins de deux minutes. Vous avez la parole.

• (1530)

M. Jamie Schmale: Bien sûr.

Ma question s'adresse au ministère. Récemment, le ministère a créé une liste d'organismes que la ministre rencontrera au sujet de la planification et des consultations effectuées concernant la COVID-19. Il s'agit d'organismes qui n'ont pas été activement consultés au début du processus.

Pouvons-nous confirmer que le Congrès des peuples autochtones a été consulté?

M. Daniel Watson: Monsieur le président, nous avons eu des discussions avec le Congrès des peuples autochtones. Je crois que j'ai une réunion prévue avec eux prochainement sur cette question. Il y a effectivement eu des discussions. J'utilise toujours le terme « consultations » avec prudence, car les groupes autochtones eux-mêmes veulent souvent être sûrs que nous ne nous réunissons pas pour donner le consentement implicite d'autres parties. Il est toutefois certain que des discussions ont eu lieu.

M. Jamie Schmale: Qu'en est-il de l'Association des femmes autochtones?

M. Daniel Watson: Nous avons eu un certain nombre de discussions avec l'Association des femmes autochtones sur divers sujets. Pour l'instant, je ne peux pas affirmer que la question précise de la COVID-19 était le sujet initial prévu de ces discussions. Nous avons parlé de nombreux sujets de manière continue.

Le président: C'est tout pour la première intervention de six minutes.

C'est maintenant au tour de M. Battiste.

M. Jaime Battiste (Sydney—Victoria, Lib.): Je tiens simplement à remercier le personnel et les ministres de leur travail au cours des dernières semaines. La plupart des chefs au Canada qui ont communiqué avec moi sont satisfaits des mesures proactives prises par le gouvernement pour assurer la sécurité des communautés des Premières Nations pendant la pandémie et garantir leur inclusion dans les programmes.

Une de mes questions — à laquelle Mme Gideon pourra peut-être répondre — porte sur la santé mentale. Les problèmes de santé mentale chez les Autochtones qui vivent dans les réserves sont accablants en temps normal. Pendant la pandémie de COVID-19, on constate une hausse importante du désespoir, de l'anxiété et de la dépression dans les réserves.

J'aimerais soulever deux problèmes qui illustrent mes propos. Le premier a été abordé dans ma discussion avec Lorraine Whitman, la présidente de l'Association des femmes autochtones, qui a parlé de la vulnérabilité des femmes qui se trouvent dans des relations toxiques et qui se sentent piégées par l'isolement, car elles pourraient autrement aller obtenir de l'aide. Que faisons-nous pour soutenir les femmes autochtones pendant cette période difficile?

L'autre problème me touche d'un peu plus près et j'en ai parlé aux ministres. Il y a quelques années, au Nouveau-Brunswick, un jeune homme du nom de Brady Francis a tragiquement perdu la vie dans un accident avec délit de fuite et, malheureusement, l'homme contre qui des accusations ont été portées dans cette affaire a été acquitté, ce qui m'a grandement attristé. Je ne veux pas parler de cette affaire — ce n'est pas le moment pour cela —, mais je dois vraiment vous faire part du type de tollé que l'affaire a déclenché chez les jeunes des Premières Nations partout au Canada en ce moment.

Je dois lire le commentaire suivant qui a été publié sur Twitter, Facebook et dans les médias sociaux: « Je suis pleinement et entièrement conscient du fait que je peux être tué sans conséquence ou répercussion parce que je suis membre des Premières Nations du Canada. »

Je vous laisse y réfléchir un peu. C'est un message que les jeunes des Premières Nations de notre pays se partagent et reçoivent en ces temps déjà difficiles. Il ne s'agit pas d'un incident isolé. Ce sentiment a été exprimé à maintes reprises. Surtout maintenant, en cette ère de COVID, que pouvons-nous faire pour aider les gens atteints de problèmes de santé mentale?

De nombreuses enquêtes et commissions ont soulevé ce problème.

Comment pouvons-nous mobiliser et inspirer les jeunes des Premières Nations de façon à remplacer leur désespoir par le sentiment d'espoir qu'ils peuvent apporter le changement qui s'impose en devant des juges, des avocats et des policiers? Quelles mesures pouvons-nous prendre pour apporter de l'aide supplémentaire aux jeunes dans le domaine de la santé mentale pendant cette période difficile et pour faire comprendre aux gens que le gouvernement est à l'écoute afin que le désespoir puisse faire place à l'espoir, à la réconciliation et à la justice?

Wela'liq. Merci.

Le président: Je demande à tout le monde de tenir compte de leur microphone. Il semblerait que nos paroles soient toujours un peu étouffées pour les interprètes.

Monsieur Watson, vous pouvez donner votre réponse.

M. Daniel Watson: Je pense que mon collègue le sous-ministre Tremblay aura quelques mots à ajouter.

Je vais commencer. Cependant, étant donné la nature du mandat de mon service, ma réponse pourrait ne pas être aussi directe que celle de mon collègue.

Un des points importants à souligner ici est que nous nous sommes efforcés de traiter les gouvernements autochtones comme des gouvernements dans le cadre de la discussion. Dans le passé, nous aurions simplement parlé aux provinces et aux territoires et peut-être aux autorités sanitaires locales. Nous avons fait tout notre possible pour tenir une partie de la discussion avec les gouvernements signataires des traités modernes et d'autres organisations autochtones représentatives. Nous avons fait cela dans un monde où, de toute évidence, nous nous concentrons très fortement sur les personnes avec qui nous pouvons communiquer simplement en raison du temps et de la nature de l'urgence.

Il ne s'agit peut-être pas d'une réponse directe ou propre à votre question, mais je pense qu'il est important que les jeunes Autochtones voient que le reste des gouvernements du Canada se penchent sur le traitement de leurs gouvernements autochtones et qu'ils comprennent que cela fait partie de la solution. Évidemment, nous menons des consultations permanentes pour savoir ce que les gens jugent important.

Sur ce, je pense peut-être que je vais laisser le sous-ministre Tremblay énumérer certains des aspects plus précis en matière de programmes.

• (1535)

M. Jean-François Tremblay (sous-ministre, ministère des Services aux Autochtones): Merci, Daniel.

Monsieur le président, il s'agit d'une question très importante. Je ne pense pas qu'il existe de réponse facile. Je pense que Daniel a mentionné une solution à long terme au problème, mais, entre-temps, je peux vous dire que c'est qu'avec la COVID comme crise... Comme vous le savez, nous dépensons probablement environ 425 millions de dollars par année en services de santé mentale. Étant donné que ce sont des services essentiels, nous continuons de les fournir.

Nous avons également produit des documents d'information que nous envoyons à tous les réseaux afin que les gens sachent que ces services sont toujours offerts ainsi que, bien sûr, les services fondés sur le principe de Jordan. Nous continuons à répondre aux demandes axées sur le principe de Jordan.

Comme vous le savez, les services d'aide à l'enfance et à la famille sont également considérés comme un service essentiel. Nous avons même modifié les critères afin qu'ils ne soient pas touchés de façon négative par la COVID.

Nous avons fait tout notre possible pour que les services de santé mentale qui sont offerts continuent d'être offerts, mais il en faudra davantage et des modifications devront être apportées aux services existants. Je pense que cela a déjà été dit. C'est la même chose pour la population générale, mais surtout pour les personnes vulnérables. L'isolement a une incidence sur les gens et nous envisageons de travailler avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis sur la façon dont nous pouvons faire en sorte que les services et la réponse appuient les gens, dont certains seront clairement touchés sur le plan de la santé mentale dans le contexte de la pandémie.

Le président: Merci de vos commentaires.

Ce tour de six minutes est terminé.

La prochaine intervenante est Mme Bérubé.

[Français]

Madame Bérubé, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Sylvie Bérubé: Je vous remercie, monsieur le président.

Ma question s'adresse à M. Miller.

Monsieur le ministre, vous avez reconnu, en conférence de presse, que davantage de soutien financier serait nécessaire pour aider les communautés autochtones. Quelles sont les prochaines étapes en cette matière?

Plus précisément, pouvons-nous chiffrer l'aide supplémentaire qui est nécessaire? Comment cette somme sera-t-elle ventilée?

Si vous n'êtes pas en mesure de nous fournir cette information aujourd'hui, quand allez-vous annoncer une bonification de l'aide financière?

M. Jean-François Tremblay: Monsieur le président, comme le ministre n'est pas là, si vous le permettez, je vais essayer de répondre à cette question.

Oui, le soutien financier pour aider les communautés est important. Quant au montant nécessaire, je suis désolé, mais ce serait présumptueux de donner un chiffre aujourd'hui. Nous sommes dans une période et une situation sans précédent, et nous essayons de répondre à la demande. Le ministre a soulevé la question des enjeux dans les centres urbains. Nous essayons de répondre à la demande, mais celle-ci est plus grande que la réponse. Alors, nous rajustons le tir au fil des jours.

Tout ce que je peux vous dire, c'est que nous répondons aux demandes des communautés autochtones. Nous n'attendons pas nécessairement des mois ou des semaines pour avoir tous les détails. Nous répondons aux demandes de façon courante, qu'il s'agisse de demandes de protection ou de demandes de services de sécurité. Nous utilisons le plus possible le Programme d'aide à la gestion des urgences, qui offre beaucoup de flexibilité, parce que c'est un programme que nous utilisons dans les cas de crise. Nous l'utilisons en ce moment, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, pour nous assurer que les ressources sont là où les besoins émergent.

Il y aura certainement un besoin croissant de ressources, mais nous allons rajuster le tir quand nous aurons plus d'information, au fil de l'évolution de la crise.

Mme Sylvie Bérubé: Je vous remercie, monsieur Tremblay. Je vais continuer avec vous, si vous pouvez me répondre, bien sûr.

Vous savez que le Nunavik compte présentement 16 cas confirmés de COVID-19 et qu'il y en a un au Nunavut. Services aux Au-

tochtones Canada fait-il le suivi des cas observés dans les communautés métisses et inuites ainsi que chez les membres des Premières Nations vivant hors réserve? Comment fait-on pour prévenir la propagation du virus?

• (1540)

M. Jean-François Tremblay: Si vous me le permettez, je vais demander au Dr Wong de répondre à cette question, parce que c'est un dossier qu'il suit quotidiennement.

Mme Sylvie Bérubé: Parfait, je vous remercie.

Dr Tom Wong: Je vous remercie de votre question.

Je vais commencer en parlant du programme de notre ministère, puis je vais donner la parole à Mme Gideon pour qu'elle donne plus de détails.

Il n'y a pas de médecins de la santé publique de notre ministère au Nunavut. Pour soutenir le Nunavut, nous travaillons avec l'Agence de la santé publique du Canada, les communautés et le ministère de la Santé du Nunavut.

Pour ce qui est du Nunavik, nous collaborons avec la Commission du Nunavik, les communautés et le gouvernement du Québec. Il s'agit la plupart de temps de services qui ont déjà été transférés.

Mme Gideon pourra peut-être donner plus de détails.

Mme Valérie Gideon (sous-ministre adjointe principale, Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits, ministère des Services aux Autochtones): Je vais répondre très rapidement.

Le Nunavik relève de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du système provincial pour ce qui est de la santé publique. C'est la même situation pour les Inuits qui sont dans les territoires.

À Nunatsiavut, au Labrador, c'est le gouvernement inuit qui a la responsabilité de la santé publique, et il travaille avec la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

Quant aux Métis et aux populations autochtones qui vivent à l'extérieur des réserves ou de leurs communautés, ils sont sous la responsabilité de la province ou du territoire, selon l'endroit où ils habitent. Nous assurons une présence à la table de concertation fédérale-provinciale-territoriale, et nous travaillons avec ces spécialistes de la santé publique pour connaître les enjeux et les défis. Notre collaboration est pancanadienne, mais nous n'avons pas de responsabilités directes en ce qui concerne la santé publique de ces populations.

Mme Sylvie Bérubé: Je vous remercie. Je pourrais continuer en ce sens.

[Traduction]

Le président: Merci. Je suis désolé, mais votre temps de parole est écoulé.

Nous passerons à Mme Gazan. Je crois que vous vouliez partager votre temps de parole avec Mme Qaqqaq.

Madame Gazan, vous avez la parole. Vous disposez de six minutes.

Mme Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, les Autochtones représentent environ 5 % de la population canadienne. Si on examine l'ensemble des dépenses prévues à ce jour pour lutter contre la COVID-19, il semble que seulement environ 0,01 % de tous les fonds alloués jusqu'à présent sont propres aux Autochtones.

Étant donné que la COVID-19 a compromis davantage la sécurité des communautés autochtones qui sont déjà victimes de violations permanentes des droits de la personne, je me demande pourquoi les ministères ont décidé de continuer de les sous-financer à un moment où il est clair qu'il leur faut plus de financement et où il est très évident que ces décisions n'étaient pas axées sur les besoins.

Quelqu'un pourrait-il répondre à cette question, peut-être quelqu'un qui travaille au ministère de M. Miller?

M. Jean-François Tremblay: Oui, je peux commencer.

Je pense que vous devez d'abord tenir compte du fait que les 84 milliards de dollars — ou quel que soit le montant d'argent qui soutient actuellement les Canadiens — sont destinés à tous les Canadiens, y compris les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Tout le monde a accès aux prestations individuelles et devrait y avoir accès. De plus, nous devrions encourager les Premières Nations, les Inuits et les Métis à demander ces prestations. C'est la même chose, par exemple, pour les étudiants et l'éducation postsecondaire.

Le financement accordé n'est pas censé être attribué en fonction du pourcentage de la population des Premières Nations, des Inuits et des Métis. C'est censé être un financement supplémentaire servant à cibler les populations afin de répondre aux besoins et de combler les lacunes là où nous pensons, percevons et savons qu'il en existe et là où nous avons des responsabilités particulières.

• (1545)

Mme Leah Gazan: Merci beaucoup.

Monsieur le président, je lui sais gré de sa réponse. Toutefois, l'Agence de la santé publique du Canada a cerné plusieurs facteurs qui rendent les gens plus vulnérables au cours de la pandémie de COVID-19, notamment les obstacles économiques, l'isolement social et géographique et les conditions de logement précaires, inadéquates ou inexistantes. Comme l'a également souligné la Dre Tam, elle a aussi fait état d'importantes inégalités et injustices en matière de santé entre les communautés autochtones et non autochtones. La ministre Bennett a également reconnu l'existence de ces iniquités dans sa déclaration d'aujourd'hui.

À la lumière de ces faits, je demande de nouveau pourquoi les ministères ont décidé de ne pas tenir compte des preuves fournies par Santé Canada et de continuer à sous-financer les Premières Nations, malgré le fait qu'elles accusent déjà du retard en matière des droits de la personne par rapport à ceux dont jouissent les autres Canadiens.

M. Jean-François Tremblay: Le ministre ainsi que les employés des ministères sont conscients du problème depuis le début de la crise. Nous savons que les déterminants sociaux de la santé sont particulièrement alarmants dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Nous savons qu'une pandémie peut avoir des répercussions assez importantes dans ces communautés, car elles représentent une population vulnérable. Nous ne mesurons pas nécessairement ces actions en fonction du financement.

Je vais juste céder la parole à ma collègue, Mme Gideon, qui peut vous expliquer le type de mesures que nous avons prises à tous les niveaux, c'est-à-dire local, régional et national.

Mme Valerie Gideon: Je dirai simplement que nous n'avons pas d'enveloppe de financement fixe pour l'instant en ce qui concerne la prestation d'aide supplémentaire en matière de santé publique, en particulier aux communautés des Premières Nations. Des communautés partout au Canada nous demandent continuellement de leur fournir l'aide dont elles ont besoin pour activer leurs plans de lutte contre la pandémie et posséder la capacité d'intervention nécessaire.

Nous traitons quotidiennement des demandes d'équipement de protection individuelle et nous continuons de mettre en place des infrastructures de santé temporaires, que cela consiste à rééquiper les infrastructures communautaires ou à acquérir des unités médicales mobiles ou des installations d'hébergement temporaires.

Nous engageons des dépenses au fur et à mesure que les communautés déterminent les besoins auxquels elles ne peuvent pas répondre avec les fonds qui leur sont actuellement affectés ou leurs fonds de soutien communautaire.

Mme Leah Gazan: Je vous remercie encore une fois de votre réponse.

M. Miller a fait remarquer que plusieurs communautés ont demandé du financement et que leurs demandes ont été refusées. Il a également souligné que le financement est insuffisant.

Ma dernière question est la suivante: sans vouloir trop insister, depuis l'arrivée de la COVID-19, nous avons été témoins de l'odieux échec du gouvernement à assurer les droits de la personne pour tous les Canadiens, surtout les Autochtones. La COVID-19 a certainement jeté de la lumière sur cet échec. Nous ne pouvons pas revenir au statu quo. Je me demande si les ministères peuvent informer le Comité de la façon dont ils garantiront la prise de mesures immédiates s'il devait malheureusement y avoir une autre pandémie à l'avenir afin d'éviter qu'une autre crise découle de l'échec des gouvernements à honorer les droits et la dignité de tous les Canadiens.

Un exemple que je peux vous donner est la promesse du gouvernement libéral de mettre fin à tous les avis d'ébullition de l'eau d'ici 2021. Nous sommes à sept mois de l'échéance. La pandémie ne devrait-elle pas représenter une occasion de s'attaquer immédiatement au problème?

M. Jean-François Tremblay: Vous avez raison. La crise nous a montré qu'il faut s'attaquer aux déterminants sociaux de la santé à long terme qui sont attribuables à des motifs historiques et qui doivent être réglés. Elle confirme que les investissements réalisés ces dernières années sont importants et doivent se poursuivre afin de régler les questions de logement, les problèmes d'eau et toutes les questions liées aux déterminants sociaux de la santé. Voilà ce que nous devons continuer à faire. Nous espérons que le Parlement contribuera au traitement de ces questions.

L'eau et les infrastructures sont des problèmes que nous devons étudier. Nous voulons continuer à faire en sorte que tous les avis à long terme soient retirés dès que possible, mais nous devons aussi tenir compte du fait que beaucoup de ces communautés sont isolées à l'heure actuelle.

Le président: Merci beaucoup. Le temps est écoulé. Je suis désolé.

Mme Leah Gazan: Merci, monsieur le président.

Le président: Je crois que Bob Zimmer et Arnold Viersen voulaient partager leur temps de parole.

Je crois comprendre, monsieur Zimmer, que vous devez quitter la réunion à 16 heures?

• (1550)

M. Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Oui, mais il nous reste encore 10 minutes, selon mon horloge, alors nous devrions commencer aussitôt que possible.

Le président: D'accord. C'est à votre tour pendant la prochaine ronde de cinq minutes. Vous pouvez commencer et ensuite partager votre temps de parole avec M. Viersen.

M. Bob Zimmer: Je serai bref. J'ai communiqué avec la chef des Wet'suwet'en Theresa Tait Day et aussi avec la chef Maureen Luggi, une chef élue des Wet'suwet'en. Elles sont toutes les deux extrêmement inquiètes. Je viens de recevoir une lettre hier. Les chefs élus des nations des Wet'suwet'en n'ont pas consenti et ils n'ont pas donné leur appui à la signature d'un protocole d'entente sur les titres et droits ancestraux avec le Canada ou avec la Colombie-Britannique.

À mon avis, ce qui est troublant dans cela — avec tout le respect que je dois à Gary, qui essaie d'intervenir là-dessus —, c'est qu'il est honteux que le ministre essaie de conclure quelque chose à un moment où la pandémie de COVID-19 limite les contacts directs entre les personnes...

Le président: Je me vois dans l'obligation d'intervenir. Nous avons eu cette conversation tout à l'heure. Nous avons le mandat de traiter de la COVID. Il ne s'agit pas d'une question complètement hors sujet, mais toute question peut être rattachée au sujet principal. Si vous avez des observations portant directement sur la crise de la COVID...

M. Bob Zimmer: J'aimerais savoir pourquoi le ministre essaie de mettre en place ou de conclure un protocole d'entente...

Le président: Cela ne fait pas partie des discussions d'aujourd'hui. Avez-vous une question qui porte sur la COVID?

M. Bob Zimmer: En ce qui a trait...

M. Jamie Schmale: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Allez-y.

M. Jamie Schmale: Monsieur le président, je crois comprendre que ce n'est pas le rôle de la présidence de censurer les questions. M. Zimmer a la parole. Il dispose de l'entièreté de ses cinq minutes pour dire tout ce qu'il veut. Il a la parole.

Le président: Eh bien, c'est...

M. Jamie Schmale: Personne d'en face n'a soulevé d'objection. Je crois comprendre que ce n'est pas le rôle de la présidence...

Le président: Il incombe à la présidence...

M. Gary Anandasangaree: J'invoque le Règlement. Je crois que M. Bratina y répond. Le problème est que la portée de nos travaux actuels se limite à la COVID-19 et à la manière dont le gouvernement y réagit. Il y a de nombreuses questions dont notre comité devrait discuter, y compris celle soulevée par M. Schmale et M. Zimmer, mais ce n'est pas dans le cadre de ces travaux-ci que nous devons le faire, quoique nous serions heureux d'en parler à une date ultérieure.

À l'heure actuelle, ce qui est important, c'est de poursuivre la discussion en nous limitant à la COVID, et je demande aux membres

et à la présidence de faire en sorte que les conversations portent uniquement sur la COVID-19.

M. Jamie Schmale: Ce dont je parle a lieu pendant la COVID. La pandémie sévit, et les chefs élus essaient de s'exprimer.

Le président: M. Schmale...

M. Bob Zimmer: J'aimerais intervenir au sujet du rappel au Règlement, si vous le permettez.

Le président: Allez-y.

M. Bob Zimmer: À mon avis, il s'agit précisément d'une question liée à la COVID, car elle est soulevée au moment où les contacts directs entre les Wet'suwet'en et le ministère sont limités à cause de cette maladie. Or, le ministère essaie d'agir en catimini, sans consulter les Wet'suwet'en.

Theresa Tait-Day m'a envoyé un texto urgent hier. Comme nous le savons tous, cette chef se préoccupe grandement de sa communauté. Les autres chefs élus des Wet'suwet'en m'ont aussi transmis cette préoccupation, se disant découragés de voir qu'on y agit encore dans leur dos et qu'on va de l'avant sans leur approbation. S'il ne s'agit pas d'une question liée à la COVID... C'est tout à fait lié à la COVID, et le gouvernement ne devrait pas agir ainsi dans les circonstances actuelles.

Le président: Tout d'abord, pour répondre aux observations de M. Schmale, le président est maître de l'ordre du jour. S'il y a un désaccord, le président prend une décision... J'ai été maire d'Hamilton, et c'est un sujet qui revient souvent dans les réunions du conseil municipal quand les gens détournent la discussion de la question à l'étude. Si vous n'acceptez pas ma décision, vous pouvez la contester et nous pouvons voter pour voir si la décision sera maintenue.

Nous avons déjà pris un temps très précieux et je ne suis pas certain que... Les pertes de vie et les répercussions économiques éventuelles de la crise de la COVID constituent le sujet dont nous sommes saisis pendant cette série de réunions du Comité, alors je maintiens la décision que j'ai prise.

Avez-vous d'autres questions ou observations sur des sujets autres que la question des chefs héréditaires des Wet'suwet'en? Dans ce cas, allez-y, je vous prie.

M. Bob Zimmer: Je donnerai le temps qu'il me reste à M. Viersen.

• (1555)

M. Arnold Viersen: Merci, monsieur Zimmer. Merci, monsieur le président.

J'ai aussi une question à poser. Dans ma circonscription, la Première Nation Sucker Creek a perdu un de ses membres à cause de la COVID. On signale un premier cas à Driftpile. Nombre des Premières Nations de ma région sont en confinement total. Maintenant, on me signale que même l'approvisionnement en nourriture pose problème, surtout au nord de Tallcree. Je tenais simplement à ce que les fonctionnaires du ministère soient au courant.

Monsieur le président, étant donné que la pandémie de COVID se poursuit, qu'elle nous préoccupe tous et qu'elle retient toute l'attention, je trouve dégoûtant que le gouvernement libéral ait fait une annonce aujourd'hui concernant les armes à feu. C'est scandaleux, et j'ai deux questions à ce sujet.

Y a-t-il eu des consultations auprès des Premières Nations pour que ces dernières puissent faire valoir leur point de vue? Y aura-t-il des exemptions pour les Premières Nations relativement à l'annonce d'aujourd'hui concernant les armes à feu?

Mme Pam Damoff: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Allez-y.

Mme Pam Damoff: Je ne vois pas quel est le rapport avec la réponse du gouvernement à la COVID-19. C'est la même chose que la question précédente. Il y a beaucoup de sujets dont nous pourrions discuter ailleurs, mais les lois sur les armes à feu ne font pas partie de la réponse du gouvernement à la COVID-19.

M. Arnold Viersen: Cela semble pourtant être le cas, monsieur le président, car le gouvernement a consacré la majeure partie de la matinée à cette annonce.

J'aimerais demander à M. Watson s'il a entendu parler d'exemptions pour les Premières Nations et si celles-ci ont été consultées au sujet de la nouvelle interdiction.

Mme Leah Gazan: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Allez-y.

Mme Leah Gazan: Il y a des questions essentielles concernant la COVID-19 dont nous devons discuter. Il s'agit de questions de vie ou de mort, et je crois que nous devons consacrer le temps dont nous disposons à...

M. Arnold Viersen: Je ne saurais être plus d'accord. C'est pourquoi il est dégoûtant que le gouvernement libéral ait choisi aujourd'hui...

Mme Leah Gazan: Excusez-moi; c'est mon rappel au Règlement.

Le président: Vous avez la parole, madame Gazan. Allez-y.

Mme Leah Gazan: Je dirais que mes estimés collègues ne respectent pas la teneur de la discussion sur laquelle nous nous sommes entendus. Merci.

Le président: En tant que président, je partage cet avis.

Monsieur Viersen, si vous avez une autre question, allez-y. Je ne vais pas permettre une réponse à votre question précédente, pour les raisons énoncées.

M. Arnold Viersen: Les collectivités métisses de l'Alberta ont-elles été le moins consultées? Avez-vous dialogué avec elles concernant la réponse à la COVID-19?

M. Daniel Watson: Monsieur le président, j'aimerais laisser répondre mon collègue Jeff Moore, qui a participé à de nombreuses discussions auprès des Métis, partout au Canada.

Le président: Oui, allez-y.

M. Jeff Moore (sous-ministre adjoint principal, Politiques et orientation stratégique, ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord): Merci, monsieur le président.

Effectivement, nous avons eu un certain nombre de conversations avec des établissements métis de l'Alberta, dans différents contextes. Un des contextes était le programme de 305 millions de dollars lancé pour soutenir les collectivités. Grâce à cette source de financement, nous avons fourni des fonds à la nation métisse, mais il semblerait qu'il y ait également du soutien offert dans le cadre d'un fonds de 15 millions de dollars fondé sur des propositions. Ce dernier fait partie du programme de 305 millions de dollars. Je crois

que les fonctionnaires de Services aux Autochtones Canada pourraient vous en parler plus en détail.

En ce qui concerne la gouvernance, nous discutons régulièrement avec les Métis concernant certaines de leurs préoccupations relatives à la pandémie et à la réponse des communautés métisses à celle-ci.

Le président: Le temps est écoulé.

Ce sera la dernière série de questions de la première ronde.

Allez-y, madame Gazan.

Mme Leah Gazan: Merci, monsieur le président. Je voulais partager mon temps d'intervention avec Mumilaaq, mais je ne sais pas si elle... Peut-être que je vais poser la dernière question.

J'ai entendu le Dr Wong dire que le Nunavut n'a pas son propre directeur de la santé publique. Je trouve cela préoccupant, vu le fait qu'on vient juste de signaler le premier cas de COVID dans ce territoire. Le Nunavut ne bénéficie donc pas du même soutien que les autres provinces et territoires.

Je vois que vous souriez, docteur Wong, mais même un seul cas de COVID dans nos collectivités est très inquiétant, surtout au Nunavut, où il y a une grave crise du logement. Votre ministère prévoit-il fournir immédiatement les ressources adéquates au Nunavut? S'il néglige de le faire, cette décision pourrait se solder par des pertes de vies.

• (1600)

Dr Tom Wong: J'aimerais apporter des précisions à ce que j'ai dit plus tôt. Le ministère des Services aux Autochtones n'a pas de médecin hygiéniste au Nunavut parce que tous les services de santé, y compris les services de santé publique, sont la responsabilité du gouvernement du Nunavut. Le gouvernement territorial a un médecin hygiéniste en chef, ainsi que toute une équipe de professionnels de la santé. Je parlais simplement du fait que notre ministère n'a pas de médecin hygiéniste dans le territoire.

Les services très importants sont fournis par le gouvernement du Nunavut et par le ministère de la Santé du Nunavut, qui font de l'excellent travail pour soutenir les collectivités, notamment en matière de prévention, de contrôle et d'isolement, et pour empêcher la propagation de la maladie.

J'espère que cela répond à votre question.

Mme Leah Gazan: Oui, merci beaucoup. Je ne sais pas si Mumilaaq a quelque chose à ajouter.

Mme Mumilaaq Qaqqaq: *Matna*, Leah.

Monsieur le président, pourriez-vous me dire combien il me reste de temps?

Le président: Il vous reste trois minutes.

Mme Mumilaaq Qaqqaq: Merveilleux. Merci, monsieur le président.

Il y a eu beaucoup de discussions. Je vais parler davantage de l'aide financière aux personnes, encore une fois celle accordée particulièrement aux Nunavummiuts et aux Inuits de ma circonscription. Quand nous parlons des petites entreprises, nous parlons des différents types d'aide financière qui sont offerts. Or, beaucoup de gens sont laissés pour compte, et tout le monde ne dispose pas nécessairement de l'information nécessaire pour présenter une demande pour des programmes comme la Prestation canadienne d'urgence.

Dans ma circonscription, de nombreux artistes et artisans sont au chômage, et ce, pour les prochains mois. Je parle d'interprètes, de musiciens, de sculpteurs, de bijoutier, etc. Tous ces gens ont été privés de leur emploi et de leur capacité à faire de l'argent et à subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Quel est le plan du gouvernement fédéral pour aider ces gens, qui n'ont pas nécessairement les documents ou les ressources pour prouver qu'ils ont touché un revenu de x , mais qui ont besoin de la Prestation canadienne d'urgence? Que fait-on pour rendre cette prestation plus accessible et pour reconnaître que tout le monde ne peut pas répondre à l'ensemble des exigences, mais que ces personnes ont tout de même besoin de ces fonds pour payer leur loyer et se nourrir?

Le président: La parole est à vous, monsieur Watson.

M. Daniel Watson: Monsieur le président, merci beaucoup de la question. De toute évidence, transmettre l'information aux communautés, particulièrement à celles où il y a des difficultés d'accès à Internet haute vitesse, est parfois difficile dans le meilleur des cas. Bien sûr, il arrive parfois que, dans le cadre de certains de nos programmes, nous envoyions des gens dans les communautés pour prêter main-forte, mais ce n'est pas vraiment une option actuellement en raison du confinement. Cela dit, nous utilisons toutes les ressources disponibles pour veiller à ce que les gens sachent quelles sont les ressources et les possibilités qui s'offrent à eux.

Qui plus est, nous maintenons un contact très étroit avec les gouvernements des trois territoires. C'est également vrai au sud du 60^e parallèle, mais, dans le contexte de mon mandat relatif aux affaires du Nord, nous collaborons très étroitement avec le gouvernement du Nunavut, qui, de toute évidence, porte un très grand intérêt au bien-être des artistes et des autres personnes qui possèdent une petite entreprise, qu'elles exploitent parfois officieusement...

Mme Mumilaaq Qaqqaq: Je cherche expressément à savoir ce qu'on fait actuellement, mais je crois que le temps est écoulé. Si nous pouvons y revenir plus tard, ce serait absolument formidable.

Le président: D'accord, mais, monsieur Watson, nous avons une fois de plus des problèmes avec l'interprétation. Vous devez parler très près du microphone pour que...

M. Arnold Viersen: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Oui, quel est votre rappel au Règlement?

M. Arnold Viersen: Je dois participer à une autre réunion, alors je me demande si nous pouvons conclure afin que je puisse y participer.

Le président: Eh bien, il reste deux intervenants, alors nous concluons lorsque tous les intervenants auront parlé.

Le prochain intervenant est M. Battiste, qui disposera de six minutes, puis ce sera au tour de Mme Bérubé...

Qu'y a-t-il?

• (1605)

M. Marcus Powlowski: J'invoque le Règlement. Qu'advient-il de moi?

Le président: Je suis désolé, Marcus. Il y a trop d'interventions en même temps, alors j'ai perdu la notion du temps et de tout le reste. De plus, j'ai dû évaluer aussi le temps accordé aux rappels au Règlement.

Monsieur Powlowski, la parole est à vous.

M. Marcus Powlowski: Aucun problème. Vous vous en sortez bien, Bob. Je comprends pourquoi vous avez été présentateur pour les Tiger-Cats d'Hamilton pendant tant d'années. Vous avez une voix mélodieuse.

D'accord, je vais vous parler très brièvement de loi. Je tiens à citer un passage du paragraphe 81(1) de la Loi sur les Indiens, qui se lit comme suit:

Le conseil d'une bande peut prendre des règlements administratifs, non incompatibles avec la présente loi ou avec un règlement pris par le gouverneur en conseil ou par le ministre, pour l'une ou l'ensemble des fins suivantes:

- a) l'adoption de mesures relatives à la santé des habitants de la réserve et les précautions à prendre contre la propagation des maladies contagieuses et infectieuses;
- b) la réglementation de la circulation;
- c) l'observation de la loi et le maintien de l'ordre;

En conformité totale avec ce passage, je sais qu'un certain nombre de chefs ont tenté d'adopter des mesures pour protéger la santé publique, notamment en empêchant les gens d'aller dans les réserves et d'en sortir et en tentant d'imposer un couvre-feu, mais certains d'entre eux — c'est un chef local qui a porté ce problème à mon attention — ont du mal à faire appliquer leurs règlements administratifs. Certains membres de la communauté refusent de le faire. Ces chefs ont demandé l'aide des forces policières.

Dans l'intérêt de ces chefs, je me demande si l'un des sous-ministres peut indiquer à qui ces derniers peuvent s'adresser pour obtenir de l'aide afin d'appliquer les règlements administratifs qu'ils ont le droit d'adopter en vertu de la Loi sur les Indiens.

M. Jean-François Tremblay: C'est une excellente question. Je peux tenter d'y répondre. Il s'agit d'un problème que nous voyons tous les jours.

Ces chefs ont le droit et le pouvoir d'adopter des règlements administratifs pour protéger leur population. Ce sont eux qui prennent les décisions. Par exemple, en cas d'urgence en général, les chefs décident si une évacuation est nécessaire, et ainsi de suite. Ils détiennent ces pouvoirs.

Les chefs soulèvent la question de la sécurité et se demandent comment assurer cette dernière. Bien sûr, ils ont recours aux forces policières des Premières Nations quand ils disposent de telles forces. Quand ils n'en ont pas, ils peuvent avoir recours à des agences privées de sécurité. Ils peuvent utiliser d'autres moyens. Ils collaborent aussi avec la GRC.

Voilà où nous en sommes actuellement. Nous collaborons avec eux. Les chefs peuvent s'adresser à notre bureau régional. La réponse est assez claire à ce sujet. Ils savent qui nous sommes. Ils savent où nous trouver. Ils peuvent nous parler. Nous collaborons avec eux pour trouver des solutions à ce problème.

Nous cherchons des moyens de financer et de soutenir ces mesures et, en général, les mesures de sécurité qu'ils tentent de mettre en place pour protéger leur propre population. Je dois dire qu'ils ont connu beaucoup de succès, comme vous le savez. À mon avis, l'une des raisons pour lesquelles il y a peu de cas à ce moment-ci est aussi parce que les Premières Nations sont intervenues d'elles-mêmes et qu'elles exercent les pouvoirs qu'elles détiennent. Nous examinons de concert avec elles la possibilité d'exploiter ce créneau afin de juguler cette crise de façon cohérente et efficace.

M. Marcus Powlowski: Ma deuxième question est la suivante: y a-t-il de nouvelles informations sur la question des évacuations dans de nombreuses communautés nordiques accessibles uniquement par avion dans le Nord de l'Ontario? Par exemple, Kashechewan semble faire l'objet d'évacuations assez fréquentes à cause d'inondations.

Compte tenu des préoccupations concernant la COVID-19, il y a eu quelques spéculations quant à l'endroit où seraient désormais envoyées ces communautés, mais bon nombre d'entre elles ne veulent pas se rendre à un endroit comme Thunder Bay à cause du risque que présente le fait de se rendre à un endroit [*Difficultés techniques*].

M. Jean-François Tremblay: Bien sûr, cette question fait l'objet de discussions constantes. Ce n'est pas notre but et ce n'est pas dans nos pratiques de changer les besoins relatifs à ces évacuations. Lorsqu'il sera nécessaire d'évacuer ces communautés, elles le seront. Nous collaborons avec les provinces, comme nous l'avons toujours fait — avec l'Ontario, notamment —, par l'entremise des services d'urgence, et nous tentons de réunir les partenaires dont nous avons besoin pour les évacuations et aussi de mettre en place d'autres mesures en cas d'évacuation pour assurer la sécurité de la population.

Comme vous l'avez mentionné, la population craint de se rendre dans ces collectivités et de contracter le virus. Nous en sommes pleinement conscients et nous travaillons avec beaucoup de diligence dans ce dossier, de concert avec les dirigeants des Premières Nations ainsi que les provinces.

Le président: Merci beaucoup. Le temps est écoulé.

[Français]

Madame Bérubé, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Le président: Allez-y.

• (1610)

[Français]

Mme Sylvie Bérubé: J'aimerais savoir si le gouvernement fédéral a déployé plus de professionnels de la santé dans les communautés autochtones éloignées pour contrer la pandémie. Combien d'infirmiers, d'infirmières ou de médecins ont été déployés dans ma circonscription, Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou?

M. Jean-François Tremblay: Je vais demander à Mme Gideon de répondre. Je ne sais pas si elle a la réponse exacte en ce qui a trait à votre circonscription, mais elle peut vous donner plus de détails sur les efforts qui ont été faits pour augmenter la capacité dans les services professionnels.

Mme Valerie Gideon: Nous avons mis en place des contrats d'urgence qui peuvent être utilisés pour fournir du personnel infirmier supplémentaire. Ces contrats s'appliquent aussi au Québec. Nous avons aussi sollicité des bénévoles de la part de la [inau-

dible]. Parmi eux, il y a des bénévoles qui peuvent aussi travailler dans la région du Québec. À ce jour, nous n'avons pas eu à utiliser ces ressources.

Nous avons régulièrement des conversations avec les communautés. D'ailleurs, il y a eu un appel aujourd'hui à notre bureau régional avec les partenaires pour continuer à offrir du soutien, au besoin. Tout est en place, si la situation le requiert. Les communautés, même les premières communautés isolées à avoir eu des cas au Québec, ont pu trouver des ressources supplémentaires par l'intermédiaire de leur propre réseau.

Comme vous le savez, pour les Premières Nations au Québec, tout particulièrement au Nunavik, les ressources sont entièrement transférées dans le cadre de l'entente conventionnée. Cela fait plusieurs décennies que les communautés des Premières Nations gèrent leur propre prestation de services de santé pour ce qui est des soins primaires et de la santé publique. Elles sont donc très bien équipées.

Mme Sylvie Bérubé: Je vous remercie.

Tantôt, le ministre Miller a mentionné qu'il y avait un budget de 15 millions de dollars pour venir en aide aux Autochtones vivant hors réserve, mais ce n'est pas suffisant. Selon la directrice du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, Mme Tanya Sirois, ce montant représente des pinottes. Je suis plutôt d'accord avec elle. Allez-vous bonifier ce montant?

Par ailleurs, selon la directrice du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, Mme Édith Cloutier, ce n'est pas que le fédéral en donne trop aux communautés, au contraire, c'est qu'il n'en donne pas assez aux milieux urbains. J'aimerais savoir ce que vous allez faire à ce sujet. Il faut également éviter de semer la bisbille entre les organismes.

Que comptez-vous faire pour ces communautés et ces centres d'amitié autochtones?

M. Jean-François Tremblay: Pour ce qui est des organisations qui font plus de demandes, nous continuons d'examiner ces demandes. Elles sont parfois, sinon toujours admissibles aux autres programmes fédéraux. Par exemple, il y a des programmes visant à venir en aide aux femmes victimes de violence, notamment en finançant des maisons d'hébergement. Ces programmes peuvent aussi servir les Autochtones vivant hors réserve. Ils ne sont pas exclus de ces programmes. C'est la même chose pour les programmes alimentaires. Ils sont ouverts à tout le monde dans les milieux urbains, et surtout aux personnes vulnérables, dont les Autochtones.

Nous continuons à travailler avec les autres ministères, ainsi qu'avec les provinces, les territoires et les municipalités, qui sont des partenaires financiers, surtout dans ces cas-là, puisque cela se passe dans les villes et dans les provinces. Il est donc important que tous les ordres de gouvernement soient à la table et qu'ils apportent leur contribution.

Nous avons apporté notre contribution, mais le ministre a dit que ce n'était pas suffisant. Nous cherchons à maximiser l'utilisation de tous les programmes fédéraux, et, évidemment, nous allons toujours voir s'il n'y aurait pas des façons d'en faire davantage pour répondre aux besoins.

Cela dit, le fait qu'une communauté vive dans une réserve ou hors réserve ne change rien. Vous avez raison de dire que cela monte parfois les organismes les uns contre les autres, et cela ne devrait pas être le cas. Nous voulons qu'il y ait de l'aide et des services pour tout le monde et que tous les partenaires qui doivent être à la table y soient.

Mme Sylvie Bérubé: Je vous remercie de votre intervention.

[Traduction]

Le président: Madame Bérubé, je regrette de dire que le temps est écoulé.

[Français]

Mme Sylvie Bérubé: D'accord. Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Merci de votre intervention.

Avant de lever la séance, il y a quelques questions à régler.

Il faudrait envoyer des suggestions de témoins à la greffière. La réunion aura lieu le vendredi 8 mai, de 14 heures à 16 heures, à l'instar de la présente réunion.

Le groupe technique nous a avisés que, aujourd'hui, notre réunion ne doit pas dépasser 16 h 15, heure qui approche à grands pas.

Cela dit, je tiens à remercier tout le monde. Cette réunion...

Oui, monsieur Zimmer.

• (1615)

M. Bob Zimmer: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Parlant du temps, certains d'entre nous ont un horaire serré toute la journée. En raison d'un détail technique, nous n'avons pas la souplesse de participer à deux réunions en même temps. Je comprends qu'il y ait des difficultés techniques. Lorsqu'on envoie l'horaire, il faut comprendre que c'est ce dernier qui sera suivi et que la réunion se terminera au moment exact où elle doit se terminer, comme promis. Il est tout simplement inacceptable de prolonger la réunion.

Le président: J'en suis désolé, monsieur Zimmer. Nous vivons une ère nouvelle en ce moment. Nous tentons tous de régler beaucoup de problèmes.

Je prends note de votre rappel au Règlement. Nous tenterons de commencer la réunion le plus rapidement possible et de lever la séance en respectant rigoureusement l'horaire de deux heures. Nous avons vraiment navigué à vue aujourd'hui. Nous devrions être bien meilleurs la prochaine fois. Cela dit, je comprends votre observation. J'espère que nous pourrons commencer rapidement la prochaine réunion et qu'elle se déroulera efficacement, comme prévu. Je comprends votre préoccupation. Merci beaucoup.

Cela dit, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>